17 EXEMPLES DE COLLECTIVITÉS QUI AGISSENT POUR L'EAU EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces exemples d'actions qui contribuent aux cibles de l'Agenda 2030 relatives à l'eau forment un encart du Guide « Elus, Collectivités : Découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des Objectifs de Développement Durable » publié par le PFE et l'Astee en novembre 2018.

Porteurs :

Avec le soutien de :

SEDIF
SERVICE PUBLIC DE L'EAU

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

En 2015, tous les pays des Nations unies, y compris la France, adoptent à l'unanimité l'Agenda 2030 pour le Développement Durable. Il s'agit d'une feuille de route universelle qui définit 17 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), à mettre en œuvre lors des 15 prochaines années.

Afin d'éclairer concrètement sur les actions dans le domaine de l'eau (eau,assainissement, milieux aquatiques) qui contribuent à l'atteinte de ces ODD, des interviews ont été menées sur un panel de collectivités couvrant des géographies diverses, des niveaux de maturité de réflexion différents sur les Objectifs de Développement Durable ainsi que des enjeux différents.

Les interviews ont été réalisées auprès de 17 collectivités :

- de 10 000 habitants à plus de 9 millions d'habitants,
- en métropole et en outre-mer, des Antilles au Pacifique
- dans des bassins hydrographiques différents
- avec une façade littorale, un fleuve ou une nappe souterraine à protéger
- avec un enjeu qualitatif et/ou un enjeu quantitatif...

Ce travail d'enquête vise à montrer que toutes les collectivités sont concernées en proposant une lecture « ODD » d'actions déjà lancées, sans viser l'exhaustivité. Inversement, sur la base de ces exemples, ce travail permet de traduire les cibles ODD en actions concrètes.

Sur la première page, une **carte d'identité de la collectivité** est présentée. Elle rappelle notamment les **compétences liées à l'eau et à l'assainissement** qui sont confiées à cette collectivité (en bleue), ainsi que les **principaux enjeux** auxquels la collectivité est confrontée (accès aux services, quantité et qualité de la ressource, protection du milieu aquatique, empreinte climatique ...). A côté, **l'approche de la collectivité sur le Développement Durable, selon un des élus de la collectivité**. Puis, la fiche propose **une action phare** et inspirante (car elle pourrait être dupliquée sur d'autres territoires) de la collectivité, en soulignant sa contribution aux cibles des ODD.

Sur la deuxième page, une **grille des ODD** des Nations unies reflète des actions lancées sur le territoire qui contribuent aux ODD, et un conseil recueilli au cours de l'entretien est partagé sous la forme d'une **bonne pratique.**

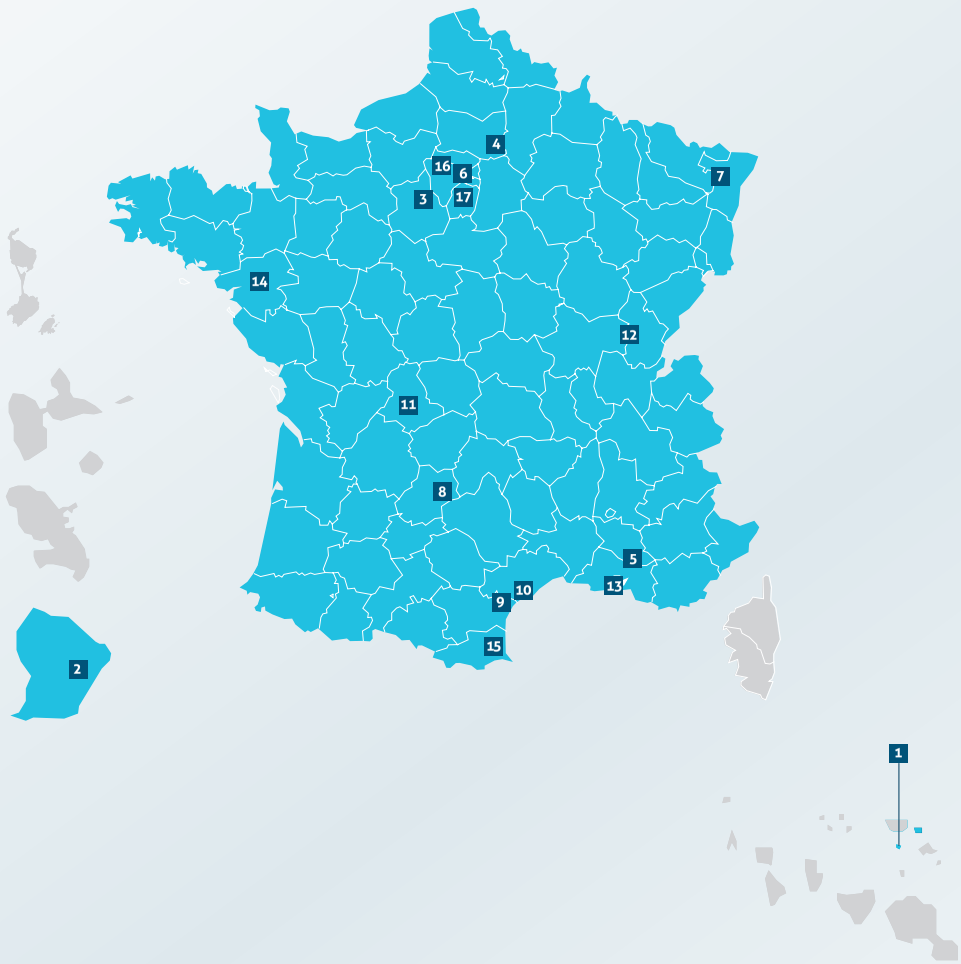

Fiches-collectivités présentées dans cet ouvrage ouvrage, classées par ordre alphabétique

COLLECTIVITÉS	ACTION PHARE	CONTRIBUTION AUX CIBLES ODD
1. BORA BORA	Une tarification solidaire pour assurer l'accès de la population locale à l'eau potable	ODD 1.4 : accès aux services de base ODD 6.1 : accès à l'eau potable
2. CAP NORD MARTINIQUE	Vers un assainissement non collectif plus efficace	ODD 6.3 : réduire les rejets non traités ODD 14.1 : préservation des eaux littorales
3. CHARTRES MÉTROPOLE	La continuité écologique rétablie sur le territoire urbain	ODD 6.6 et 15.1 : préservation des écosystèmes ODD 6.b : sensibilisation et concertation ODD 11.5 et 13.1 : inondations
4. CRÉPY-EN-VALOIS	Se développer sans avoir à redimensionner les réseaux pluviaux : vers une imperméabilisation maîtrisée	ODD 6.4 : gestion durable des ressources en eau ODD 6.6 : préservation des écosystèmes ODD 11.5 et 13.1 : gestion du risque d'inondation
5. DURANCE LUBERON	Une traque de fuite efficace	ODD 6.4 : efficacité des usages
6. EAU DE PARIS	L'eau, une énergie d'avenir	ODD 7.2 : énergies renouvelables (Géothermie)
7. EHN	Une station d'épuration qui répond aux enjeux du territoire	ODD 6.3 : réduction des rejets non traités ODD 7.2 : énergies renouvelables (géothermie, biogaz) ODD 7.3 : efficacité énergétique
8. FIGEAC	Une mobilisation concertée et constructive pour que milieu, dynamisme industriel et agriculture cohabitent durablement	ODD 6.3 : réduire les rejets non traités ODD 6.5 : gestion intégrée des ressources en eau ODD 6.b : sensibilisation et concertation ODD 11.5 : gestion du risque d'inondation
9. GRAND NARBONNE	Une ressource alternative adaptée à la vigne	ODD 2.4 : pratiques agricoles résilientes ODD 6.3 : réutilisation des eaux usées ODD 6.4 : gestion économe des ressources en eau
10. HÉRAULT MÉDITERRANÉE	Un principe d'hydroneutralité	ODD 6.3 : réutilisation des eaux usées ODD 6.4 : gestion durable des ressources en eau
11. LIMOGES	Partager, mobiliser, co-construire la feuille de route du développement durable avec les habitants	ODD 6.b : participation de la population aux décisions
12. LONS-LE-SAUNIER	Protéger l'eau avec les agriculteurs	ODD 2.4 : pratiques agricoles durables ODD 6.3 : qualité des ressources en eau ODD 6.5 : gestion intégrée des ressources en eau ODD 6.1 : accès à l'eau potable
13. PAYS DE MARTIGUES	Une tarification en 3 tranches pour garantir un prix accessible	ODD 1.4, 6.1 et 6.2 : accès à l'eau potable et à l'assainissement ODD 6.4 : gestion des usages
14. NANTES MÉTROPOLE	Connaissance des risques de ruissellement pour adapter l'urbanisation	ODD 11.5, 11.b et 13.1 : inondations
15. PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE	Innovations pour l'épuration sur une commune du littoral	ODD 3.3 : maladies transmissibles par l'eau ODD 7.3 : efficience énergétique ODD 14.1 : préservation des eaux littorales
16. SEDIF	Premier service d'eau potable neutre en carbone	ODD 7.3 : sobriété énergétique ODD 13.2 : stratégie climat ODD 15.2 : reforestation
17. SIAAP	Des synergies puissantes entre services urbains	ODD 6.3 : élimination de l'immersion de déchets et réutilisation des eaux usées ODD 7.2 : énergies renouvelables (biogaz) ODD 11.6 : gestion des déchets ODD 12.4 : gestion des déchets pour limiter les déversements dans l'eau
A VOTRE TOUR	Quelle action phare de votre territoire contribue aux ODD ?	Quels sont vos autres engagements eau qui contribuent aux ODD ?

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

COMMUNE DE BORA BORA

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **10 590 hab. et 200 000 touristes/an**

TERRITOIRE : **1 commune**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE BORA BORA

« Les valeurs pour une Polynésie heureuse : le développement, le développement durable pour tous »

Gaston Tong Sang
Maire de Bora Bora et Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Depuis plus de vingt ans, le développement durable tient une place importante à Bora Bora. Maire depuis 1989, Gaston Tong Sang porte haut l'ambition de développement durable des territoires insulaires. C'est par sa volonté forte qu'il a pu, avec son équipe et ses partenaires, faire de Bora Bora une destination toujours plus attractive et améliorer les conditions de vie de tous. Bora Bora axe aujourd'hui son plan à long terme autour de trois enjeux : l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement des eaux usées et la gestion des déchets.

TEMPS FORTS :
Pavillon Bleu pour la 19ème année consécutive

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Une tarification solidaire pour assurer l'accès de la population locale à l'eau potable

Comment développer l'offre hôtelière sur l'île de Bora Bora sans dégrader son environnement ? Le problème s'est posé très tôt sur ce territoire, et des solutions ont été trouvées pour ne pas dégrader l'environnement tout en contribuant au développement de tous les habitants. Devant les faibles ressources en eau, la commune a rapidement pris le parti de mettre en œuvre une tarification volontaire où les complexes hôteliers portent 70% de la redevance eau et assainissement pour 30% du volume consommé. Cette péréquation rend l'investissement possible dans des technologies de pointe pour alimenter l'île et rend l'accès à l'eau à un coût abordable pour les résidents.

Leviers ayant contribué au succès

Le levier majeur est la volonté politique : M. le Maire fixe les règles de distribution de l'eau, les complexes hôteliers valident ou se retirent, l'exploitant met en œuvre la tarification adoptée.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

L'approche qui consiste à transformer une pression en opportunité est duplicable : la pression touristique ou hôtelière est ici transformée en véritable opportunité d'investissement et d'innovation sur ce territoire.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 1.4 : S'assurer que chaque citoyen a accès aux services de bases
- 6.1 : Rendre l'eau potable accessible même aux plus vulnérables

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

6.3 Mise en œuvre d'une réutilisation des eaux usées traitées pour les usages d'arrosage, protection incendie, lavage des camions de ramassage des déchets ménagers
Collecte spécifique des graisses pour supprimer les risques d'obstruction dans le réseau

6.2 Mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif pour un assainissement efficace même à la parcelle

6.4 Télérelève installée pour suivre les consommations d'eau

1.1 **6.1** Ne laisser personne de côté : mise en œuvre d'une tarification volontaire

6.1 **6.a** **7.2** Partenariat Commune/Exploitant/Start-up pour tester l'innovation Osmosun destinée à produire de l'eau par dessalement d'eau de mer uniquement sur énergie photovoltaïque solaire : une solution adaptée aux atolls éloignés ou pays du sud

14.4 Financement des projets sous réserve qu'ils contribuent à la protection de la biodiversité, plus spécifiquement à la restauration des sites de frayères du chanos chanos, afin de préserver cette espèce et maintenir les activités halieutiques dans le lagon

17.16 Intervention et partage de solutions pour les territoires insulaires : victoire du 1er prix pour l'île sur le chemin du développement durable lors du 2017 Smart Island World Congress

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : TIRER PARTI DES SPÉCIFICITÉS DE SON TERRITOIRE

BONNE PRATIQUE

En Polynésie, les parties émergées des récifs coralliens forment des chapelets d'atolls (motu). L'eau douce y est stockée sous forme de lentille à faible profondeur, ce qui représente une ressource alternative. Le traitement de la lentille du Motu (capacité de 1000m³/j) présente l'avantage de se recharger avec la pluie, de réclamer un traitement moins onéreux et moins énergivore que l'osmose inverse. Ce projet suppose la mise en place d'un périmètre de protection important (150ha), ainsi que des négociations foncières, mais permettra également le développement de projets créateurs de valeur économique.

RÉSULTAT

Le projet de la lentille Motu génère un cercle vertueux : économie circulaire, emplois créés en aquaponie et en agriculture bio pour les complexes hôteliers qui aujourd'hui importent beaucoup de fruits et légumes, une gestion de la ressource en eau, ainsi qu'une volonté de distribuer une ressource à un prix abordable.

ACTEURS

M. le Maire qui explique et doit convaincre, les propriétaires fonciers qui doivent adhérer, les hydrogéologues et techniciens qui valident l'aspect quantitatif et qualitatif, l'exploitant qui mettra en œuvre le projet à moyen terme.

Source : Interview Gaston Tong Sang Maire de Bora Bora Président de l'Assemblée de la Polynésie Française

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

CAP NORD MARTINIQUE

L'ENGAGEMENT DE CAP NORD MARTINIQUE

« Faire de l'environnement un levier de développement économique et d'éducation populaire »

Tel est l'engagement pris dans la stratégie territoriale du Pays Nord Martinique.

Le territoire présente un réseau hydrographique dense, de plutôt bonne qualité mais vulnérable : l'assainissement reste une source importante de dégradation des eaux.

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **106 000 hab.**

TERRITOIRE : **Communauté d'agglomération de 18 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Accès

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Vers un assainissement non collectif plus efficace

L'assainissement non collectif (ANC) constitue 60% des systèmes d'assainissement dans les Antilles françaises. Environ 32 000 ANC sont dénombrés sur Cap Nord Martinique. Si ces techniques répondent en théorie bien à un territoire rural et une urbanisation diffuse, la réalité du terrain est bien différente. Aux difficultés techniques liées aux pentes de terrain, à la faible surface des parcelles, à la forte présence d'argile, à la saturation des sols en saison des pluies, vient s'ajouter l'inadéquation des moyens financiers : dans un contexte où le taux de non-conformité de l'ANC atteint 80%, la population peut difficilement mobiliser le budget pour un assainissement aux normes d'autant que chaque filière présente un surcoût de l'ordre de 25 % par rapport à la métropole. Ainsi, les enjeux principaux de l'assainissement à Cap Nord Martinique portent sur la qualité des captages et des eaux de baignade, leurs impacts sur le récif, ainsi que les risques sanitaires à proximité des rejets d'eaux usées partiellement traitées ou brutes.

En 2017, les plages de l'anse Turin ont subi, après une pluie, un évènement de pollution aux bactéries *E. Coli*. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été saisi du dossier et a provoqué une enquête exhaustive de tous les systèmes d'ANC susceptibles d'être à l'origine de la pollution de la ravine et de la plage. Le diagnostic a rapidement identifié un système résumé à un puits avec trop plein vers la ravine. Le diagnostic a alors pu être transmis au propriétaire et au maire, seul en mesure d'exercer le pouvoir de police. La coordination des services communaux et du SPANC a permis de conseiller des solutions et de suivre la réalisation des travaux. Aujourd'hui, le risque de pollution est écarté.

Leviers ayant contribué au succès

Une bonne coordination entre le SPANC de l'intercommunalité et les services de la commune pour suivre le dossier.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Le SPANC est avant tout un service contrôle mais ses missions peuvent comprendre diagnostic, conseil et assistance aux particuliers. Le bon fonctionnement des systèmes ANC sur un territoire aussi tourné vers la mer et l'activité nautique est essentiel. L'efficacité de son action implique les élus et les relais dans les services des communes.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.3 Améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution
- 14.1 Prévenir la pollution du milieu marin

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

4.7 Actions de sensibilisation dans le cadre du contrat de rivière sur la rivière du Galion : visites sur le terrain, actions avec les scolaires, campagnes d'affichage 4X3 sur la protection des rivières et des ressources Actions Eco-Ecole : 5 établissements scolaires du Nord ont été labellisés en 2017 (mobilisation de projets pédagogiques sur un thème du développement durable chaque année)

6.3 Vers un assainissement non collectif plus efficace : hiérarchisation des zones à enjeux, coordination, solutions financières. Partage de l'état des lieux et des pistes de solutions aux assises de l'ANC des Antilles en juin 2018

1.4 – 6.1 – 11.1 Territoire d'expérimentation de la tarification sociale

6.3 – 9.1 – 17.6 Programme de recherche ATTENTIVE coordonné par l'Office De l'Eau (ODE) visant l'adaptation des procédés de traitement par filtre planté de végétaux pour moins de 2 000 habitants au contexte tropical : réduction de l'emprise au sol nécessaire, vérification de la robustesse du dispositif même en cas de conditions météorologiques extrêmes, utilisation de plantes locales telles que les oiseaux de paradis en alternative aux roseaux invasifs. Mise à disposition d'un guide technique de conception et d'exploitation. Etude inspirante pour les Caraïbes, potentiel déploiement à Cuba et Sainte-Lucie

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : DES SUBVENTIONS INNOVANTES À MOBILISER

BONNE PRATIQUE

La mise en conformité des installations d'Assainissement Non Collectif et d'Assainissement collectif se heurte à des problèmes techniques et financiers. Plusieurs bonnes pratiques : 1/Le plan Eau DOM engage un cercle vertueux de la dépense : il vise à faciliter l'accès aux subventions contre un engagement de la collectivité à la bonne gouvernance des services, le tout acté dans un contrat de progrès, action en cours à Cap Nord Martinique. 2/ Financement d'opérations groupées pour mise aux normes de lotissements 3/ Lignes de crédit de l'ODE orientées vers l'aide aux particuliers.

RÉSULTAT

Assez peu de sollicitation et de mobilisation de ces aides dans les faits. Réflexion en cours pour tester une autre forme de subvention de manière plus directe avec les services acteurs notamment les SPANC.

ACTEURS

L'Office De l'Eau apporte sa contribution technique et financière pour réduire les nuisances environnementales. D'autres financeurs contribuent au volet social (Sécurité sociale etc.).

Source : Interviews Christine Morin Responsable Service Public Assainissement Non Collectif de Cap Nord Martinique et Loïc Mangeot Directeur Général Adjoint de l'Office De l'Eau Martinique

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

CHARTRES MÉTROPOLE

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **135 000 hab.**

TERRITOIRE : **Métropole de 66 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

L'ENGAGEMENT DE CHARTRES MÉTROPOLE

« La rivière, on la boit ! »

Fort de ce constat, l'échelle de travail est apparue évidente aux élus de Chartres Métropole : le territoire cohérent pour travailler sur l'eau doit être large. Il est impossible de distribuer une eau de qualité sans intégrer les communes qui assurent la production agricole et cela n'a pas de sens de surveiller la nappe de la Craie uniquement localement : la gestion de l'eau doit être globale.

La preuve, un schéma directeur structurant intégrant eau – assainissement – milieux aquatiques guide aujourd'hui Chartres Métropole.

TEMPS FORTS :

2012 : Agenda 21

2014 : Adoption du Plan Vert

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

La continuité écologique rétablie sur le territoire urbain

Tronçons après tronçons, les seuils des anciens moulins ont été effacés ou adaptés pour que les poissons puissent parcourir la rivière et que les écoulements redeviennent naturels et moins contraints. Le travail concerté avec les propriétaires de moulin pour adapter les bras de rivières porte ses fruits : l'eau et les poissons circulent, tandis que les crues se régulent. Au cours de l'hiver 2018, l'absence d'inondations a permis aux riverains de constater l'efficacité de cette gestion coordonnée.

Leviers ayant contribué au succès

D'abord un travail d'accompagnement pour expliquer le projet : associer les propriétaires au comité de pilotage des travaux a permis des échanges avisés et constructifs, et de réduire les réticences initiales.

Mais aussi une population très attachée aux parcours verts qui permettent de traverser la totalité du territoire en mode doux et qui affiche une vraie motivation pour que le milieu aquatique qui borde ces parcours soit de qualité, abrite une biodiversité riche et soit en amélioration continue. Cela se traduit dans tous les services : contrôle et maîtrise des déversements par temps de pluie, amélioration du traitement de la station d'épuration pour assurer un débit minimal de qualité dans la vallée sèche favorisant la vie aquatique, réutilisation des eaux usées, remise en eau et renaturation de la Vallée des Joncs et du Couasnon…

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Avec méthode, la reconquête des rivières est possible. Plus qu'un objectif milieu, il s'agit également d'un indicateur intégrateur de la qualité de l'ensemble des services.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.6 : Préserver les milieux aquatiques
- 15.1 : Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce
- 6.b : Renforcer la participation de la population locale à la gestion de l'eau
- 6.3 : Améliorer l'épuration de l'eau
- 11.5 : Réduire le nombre de personnes affectées par les inondations
- 13.1 : Renforcer la résilience aux inondations

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

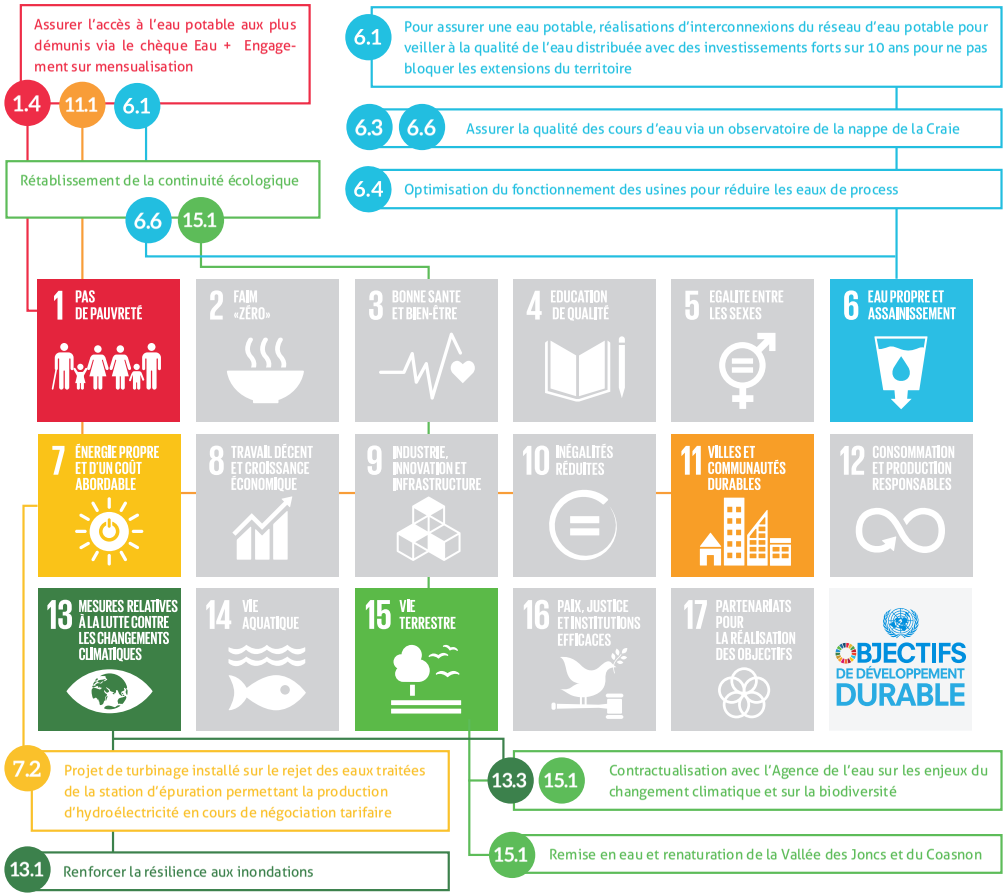

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : CASSER LES SILOS

BONNE PRATIQUE

La création d'une Direction du Cycle de l'Eau au sein de Chartres Métropole qui articule la politique de tous les services concernés permet une organisation qui bouscule les frontières classiques eau, assainissement, rivière pour une meilleure coordination et une meilleure efficience. Des freins subsistent cependant : les administrations restent organisées en silos, avec des interlocuteurs différents au sein de l'Agence de l'eau selon le sujet.

RÉSULTAT

Cette organisation assure une gouvernance adaptée au grand cycle de l'eau. La prise de conscience des élus que seule une vision globale du cycle de l'eau pouvait être efficace pour aborder la gestion de l'eau a accéléré le regroupement des communes pour atteindre une taille cohérente avec les enjeux de protection de la nappe et de la rivière.

ACTEURS

Les élus, l'organisation des services, les équipes.

Source : Interviews de Louis Semblat Directeur Général Adjoint de Chartres Métropole et François Bordeau Directeur Cycle de l'Eau de Chartres Métropole

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE
« Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

CRÉPY-EN-VALOIS

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **15 300 hab.**

TERRITOIRE : **1 commune**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DE CREPY-EN-VALOIS

« C'est avec une volonté certaine que la ville s'est engagée dans une démarche de gestion des eaux pluviales. Un véritable devoir, au cœur de toutes nos réalisations. A titre d'exemple : avant, lors de la création d'une nouvelle rue, l'eau coulait dans le caniveau, avec des dépenses pour sa collecte et son traitement. En pensant différemment et plus simplement, l'eau d'un trottoir et/ou d'une chaussée irrigue directement un espace vert, sans aucun frais supplémentaire.
Par ailleurs, les constructions de bâtiments municipaux comportent désormais une réserve d'eau qui représente un coût mais dont le retour sur investissement n'est pas négligeable : l'eau disponible gratuitement permet l'arrosage des parterres de fleurs.
Enfin, la démarche Zéro phyto, engagée depuis 8 ans pour l'entretien de notre ville, préserve notre eau et la qualité de l'environnement.
Pour cela, des changements de comportements et d'habitudes, une forte volonté des élus et l'implication sans relâche des agents municipaux ont été indispensables, mais nous y sommes parvenus. Selon Hubert Reeves : « *À l'échelle cosmique, l'eau est plus rare que l'or* ». Une citation à méditer ! »

Bruno Fortier
Maire de Crépy-en-Valois

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Se développer sans avoir à redimensionner les réseaux pluviaux : vers une imperméabilisation maîtrisée

La ville de Crépy-en-Valois se définit comme la ville à la campagne : proche du bassin d'emploi lié à l'aéroport de Roissy, son attractivité est croissante. Située en tête de bassin versant, la ville connaît certes quelques points noirs en période pluvieuse, mais elle est surtout préoccupée par son impact sur les communes situées en aval. Comment gérer les eaux pluviales sur son territoire pour continuer à accueillir de nouveaux habitants sans avoir à redimensionner les ouvrages de collecte pluviale et réduire par là-même les investissements ? La ville a tranché et s'est engagée sur un programme volontaire de désimperméabilisation, mobilisant l'ensemble des acteurs (services municipaux, aménageurs, villes en aval...). Un zonage pluvial fournit l'outil réglementaire et les règles de compensation nécessaires à toute création d'imperméabilisation et aussi sur toute modification de l'existant. Par volonté et devoir d'exemplarité sur les espaces communaux, les noues et les modifications de bordures de trottoir pour laisser l'eau rejoindre les espaces verts se sont multipliées. Enfin les aménageurs répondent avec des lotissements entiers sans réseau pluvial et avec des mares de récupération agissant pour la biodiversité. Le résultat est visible : la ville a accueilli plus de 1000 habitants sur les 5 dernières années sans aggravation du risque d'inondation et sans avoir à procéder à des travaux de redimensionnement de la collecte pluviale ; les espaces sont plus verts sans arrosage et gagnent jusqu'à 15 jours de végétation supplémentaire.

Leviers ayant contribué au succès

La réalisation du plan Zéro phyto au préalable a permis de réduire la pollution des eaux pluviales ruisselant sur les espaces publics et a ainsi permis de proposer des solutions d'infiltration des eaux de pluie sans risque de dégradation de la qualité nappe.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Les mises en œuvre de techniques alternatives réclament de la pédagogie, des exemples et de la volonté pour modifier des pratiques, mais répondent à la maîtrise quantitative des eaux de pluie. Le panel est vaste et permet de s'adapter à bien des contextes, en plein centre-ville comme dans des espaces publics.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.4 : Assurer la gestion durable des ressources en eau
- 6.6 : Protéger et restaurer les écosystèmes aquatiques
- 11.5 : Réduire le nombre de personnes affectées par les inondations
- 13.1 : Renforcer la résilience aux inondations

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

4.7 Intervention à mi-temps d'un animateur environnement dans les écoles pour apprendre en faisant : créer des potagers, déposer ses déchets organiques en sortie de cantine dans le composteur, créer des nichoirs...

6.3 Plan zéro phyto mis en œuvre sur la totalité des espaces publics (cimetière, terrains de sport...)

6.5 Politique de désimperméabilisation et travail coordonné avec les communes situées en aval pour la cohérence et l'efficacité des actions + ligne de budget dédiée pour l'extraction des eaux pluviales

7.b Ligne budgétaire dédiée aux économies d'énergie

15.1 Réalisation d'un second atlas de la biodiversité + Concours Capitale Française de la biodiversité en 2014 : attribution de deux "libellules" à la Ville de Crépy-en-Valois en lien avec le thème : "Agriculture urbaine et biodiversité" + création de bio rendez-vous pour partager avec les citoyens et continuer la sensibilisation

11.6 Gestion de l'eau dans la ville améliorant le cadre de vie et protégeant le patrimoine végétal. Crépy-en-Valois reconnue par Villes et Villages Fleuris, une autre façon de motiver et d'élargir les acteurs de l'eau dans la ville

15.1 11.5 Gestion alternative des eaux pluviales générant des espaces propices aux amphibiens et à la biodiversité (mares d'infiltration...)

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : IMPLIQUER L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES CONCERNÉES

BONNE PRATIQUE

Assurer la sensibilisation de l'ensemble des acteurs du territoire aux problématiques de gestion des eaux pluviales en ville. Ce type d'action, bien que long, permet d'accroître l'efficacité de l'action.

RÉSULTAT

Une chaîne vertueuse d'acteurs impliqués de la conception jusqu'à l'exploitation des solutions alternatives aux canalisations.

ACTEURS

Un directeur des services convaincu, des équipes des espaces verts ambassadrices, un maire premier porte-parole des solutions, des architectes et des aménageurs mobilisés, l'Agence de l'eau.

Source : Interview Nicolas Inglebert Directeur des Services Techniques de la Ville de Crépy-en-Valois

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

SIVOM DURANCE LUBERON

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **55 000 usagers**

TERRITOIRE : **Syndicat de 21 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat

L'ENGAGEMENT DU SIVOM DURANCE LUBERON

« Un acteur pour une gestion responsable de la ressource »

Fort de 70 ans d'actions sur le territoire, le SIVOM Durance Luberon et ses élus ont à cœur de se projeter et d'identifier les enjeux de demain. Situés sur un territoire attractif, ils veillent à mobiliser les moyens nécessaires pour une gestion responsable de la ressource en pensant aux besoins des générations futures...

Un exemple ? Le plan d'action engagé pour la traque des fuites.

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Une traque des fuites efficace

Pour réduire les prélèvements sur la ressource et gérer la distribution de l'eau potable de façon efficace, le SIVOM a entrepris une démarche volontaire depuis 2006 comprenant investissements sur le renouvellement de ses réseaux de l'ordre de 1M€/an sur 10 ans et structuration d'une équipe dédiée à la détection quotidienne des fuites et leurs réparations. Le résultat est là : 20 points de gagnés sur le rendement du réseau entre 2006 et 2015, le portant donc à 86%, soit le meilleur taux du département du Vaucluse. Aujourd'hui, le gain correspond à 1 million de m^3 /an en moins prélevé sur la ressource. Les efforts restent quotidiens pour maintenir ce niveau de performance.

Leviers ayant contribué au succès

Une vision à long terme : même si le secteur de la Durance ne présente pas d'enjeux quantitatifs à ce jour, un rendement de 65% en 2006 avait été perçu comme irresponsable vis-à-vis des générations futures.

Des moyens adéquats : l'action étant identifiée par tous comme une priorité, le SIVOM a engagé des moyens importants non ventilés de manière éparse mais bien ciblés sur les meilleurs gains.

Une force de conviction : les élus ont su convaincre de l'efficacité du plan d'action lancé et des efforts quotidiens à fournir pour maintenir ce niveau de performance.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Le mauvais rendement des réseaux d'eau potable en zone rurale n'est pas une fatalité, il peut être amélioré grâce à un plan prioritaire d'actions de renouvellement et des moyens dédiés à cet objectif, à adapter selon chaque territoire.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.4 : Assurer une meilleure efficience de l'usage de l'eau

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

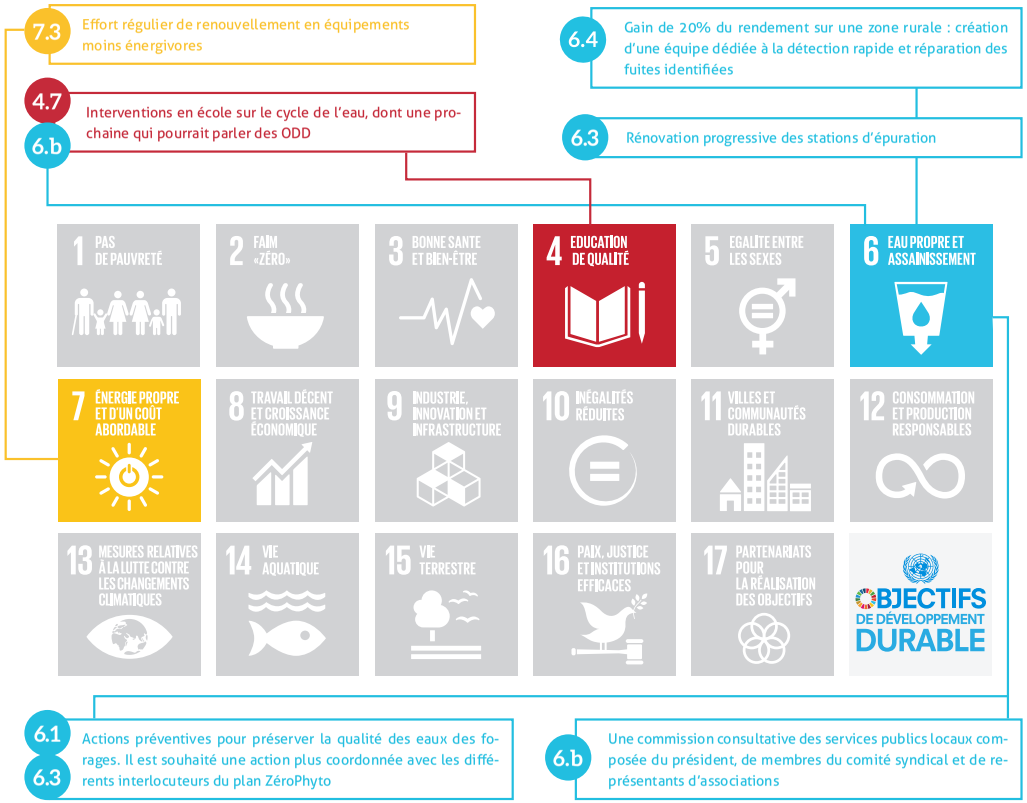

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : EXPLOITER LES OUTILS

BONNE PRATIQUE

Le Syndicat envisage de s'appuyer sur les éléments du guide « Elus, Collectivité : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD » pour communiquer sur les Objectifs de Développement Durable auprès des services, élus, et élèves du territoire.

RÉSULTAT

Cette communication viserait à valoriser les actions développées par le SIVOM, et fédérer autour du développement durable.

ACTEURS

Les agents du service.

Source : Interview Nicolas Cuenca Responsable eau potable du SIVOM Durance Luberon

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

EAU DE PARIS

L'ENGAGEMENT D'EAU DE PARIS

«Eau de Paris est mobilisée pour faire de la capitale et de la métropole un territoire durable et résilient face au changement climatique »

Célia Blauel
Présidente d'Eau de Paris,
adjointe à la Maire de Paris

TEMPS FORTS :

2014 : Signataire de la Charte Paris Action Climat de la Ville de Paris

2015 : Adoption du plan Climat Energie

2016 : Adoption de la stratégie Protection de la ressource

2017 : Adoption de la stratégie Biodiversité

2017 : Charte d'engagement partenarial pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau du bassin Seine Normandie

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION :
3 millions d'usagers

TERRITOIRE :
Régie publique d'1 commune

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

L'eau, une énergie d'avenir

Parce que l'eau est au cœur des enjeux climatiques, la régie s'est dotée dès 2015 d'un plan « climat énergie », complémentaire aux stratégies de l'entreprise en faveur de la protection de la ressource en eau et de la biodiversité. Ensemble, ces documents traduisent la vision intégrée et cohérente du développement durable que porte Eau de Paris et sa mobilisation en faveur de la résilience des territoires.

Sa stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique fixe des objectifs ambitieux d'ici 2020 en termes d'adaptation et d'atténuation face au dérèglement climatique : réduire de 15% les émissions de gaz à effet de serre (GES), réduire de 12% la consommation énergétique, consommer 95% d'énergie d'origine renouvelable et éviter l'émission de 4 500 Teq CO2 grâce à la production d'énergie renouvelable. C'est ainsi que les turbines d'usine de relevage de Maillot dans l'Yonne produisent de l'énergie hydraulique, que la plus grande toiture photovoltaïque francilienne a été installée sur le réservoir de l'Haÿ-les-Roses, et plus innovant encore, que le potentiel calorique de la nappe d'Albien couvre 83% des besoins en chaleur du nouvel éco quartier de Batignolles (6500 hab et 260 000m² de bureaux). En effet, dans la ZAC Clichy Batignolles, Eau de Paris a foré en 2014 un 6ème puits dans l'Albien, une nappe captive souterraine utilisée comme eau de secours, et réalisé un doublet géothermique. L'eau à 30°C est extraite de l'Albien, ses calories sont piégées pour produire chauffage et eau chaude sanitaire, avant d'être ensuite réinjectée dans la nappe.

Leviers ayant contribué au succès

La mise en œuvre d'une gouvernance énergétique de quartier : CoRDEES, acronyme signifiant littéralement « Coresponsabilité dans l'efficacité et la soutenabilité énergétique d'un quartier ». Ce principe lie les partenaires pilotes du projet (la Ville de Paris et Paris Batignolles Aménagement, les bureaux d'études Embix et Une Autre Ville, et un chercheur de l'École des Mines de Paris). Il est mené avec le soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) et les acteurs de l'éco-quartier : Eau de Paris, CPCU, les gestionnaires et usagers des bâtiments...

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

L'eau peut contribuer à générer une source d'énergie renouvelable pour les territoires, avec des projets fédérant les acteurs locaux.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

7.2 Développer les énergies renouvelables, via la géothermie

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : CONVERTIR DES INSTALLATIONS EN TERRAINS D'EXPÉRIMENTATION

BONNE PRATIQUE

Promouvoir activement la recherche et l'innovation en mettant ses infrastructures à disposition des acteurs de l'innovation pour les aider à tester et valider leurs pilotes, ainsi que se faire une vitrine.

RÉSULTAT

Des projets expérimentaux intéressants voient le jour. Impliqué dans un laboratoire d'expérimentation urbaine pour la lutte contre le changement climatique, un pilote de traitement de l'eau non potable en vue de rafraichir la ville s'est installé sur un réservoir. A Charonne ou à Ivry, les toitures se végétalisent avec les agriculteurs urbains pour contribuer à atteindre ensemble les 30% de végétalisation de Paris en 2030.

ACTEURS

Paris&Co / Urban lab
Ville de Paris
Start-up, laboratoires d'expérimentation
et lauréats d'appel à projets
Agence de l'eau Seine Normandie
ADEME

Source : Interview Jean-Baptiste Butlen Directeur Général Adjoint d'Eau de Paris

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

SIVOM DU BASSIN DE L'EHN

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **26 520 hab.**

TERRITOIRE : **Syndicat de 11 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DU SIVOM DU BASSIN DE L'EHN

« Si 1€ est investi, il doit être bien investi et répondre au bien commun du territoire »

Au SIVOM, le souci de vouloir bien faire pour le territoire au-delà des mandats et au-delà des exigences réglementaires prédomine.

Pour répondre à ce défi, les élus et les services développent leur curiosité : regarder ce qui se passe ailleurs, s'inspirer des belles initiatives sur d'autres territoires.

Ainsi, pour l'attribution de la station d'épuration, les élus ont entrepris leur tour de France des installations et des équipements pour être en mesure d'expliquer leurs choix aux citoyens.

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Une station d'épuration qui répond aux enjeux du territoire

Lorsqu'il a fallu renouveler la station d'épuration du territoire, deux choix se présentaient : suivre la réglementation de manière classique ou porter l'ambition au-delà en définissant les besoins adaptés au territoire. Le dernier choix qui a été retenu par les élus : une station de traitement capable de valoriser les jus de choucroute de la capitale de la choucroute et évitant ainsi des kilomètres de camions entre Obernai et Strasbourg.

Leviers ayant contribué au succès

Le critère majeur du choix du constructeur portait sur la performance de l'installation : sa capacité à traiter des effluents fortement chargés (des jus de choucroute à 30 000 mg DCO/L) et la maîtrise de la consommation énergétique du process. Un méthaniseur pour traiter les jus de choucroute et une filière aboutie de traitement des boues (décanteur primaire et digesteur) ont été construits permettant une valorisation énergétique du biogaz produit. Mise en service en 2012, les résultats sont au-delà des espérances car la station est à ce jour à 63 % autonome en énergie.

Critères de jugement des offres retenus pour le marché public conclu :

1. Valeur technique de l'offre (40 points) :
- qualité des justifications techniques
- prise en compte de l'objectif de réduction de la production de boues
- ergonomie des installations
- fiabilité technique, modes dégradés prévus en cas de défaillance
- performances de traitement proposées

2. Coût total de l'investissement (30 points)

3. Fonctionnement de l'installation (10 points) :
- coûts de fonctionnement
- facilité d'exploitation et de maintenance

4. Optimisation et récupération d'énergie et objectif de développement durable (10 points)

5. Intégration architecturale (10 points)

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

La volonté politique de définir des infrastructures qui font sens au niveau du territoire est essentielle aussi sur d'autres territoires : la valorisation énergétique est ici voulue pour inverser l'image d'une industrie de la choucroute polluante.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.3. Réduire la proportion d'eaux usées non traitées
- 7.2 : Développer les énergies renouvelables, via le biogaz
- 7.3 : Optimiser l'efficience énergétique des procédés

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

7.2 / 6.3 — Méthaniseur sur la station d'épuration et digesteur des boues pour valoriser énergétiquement les effluents domestiques et les jus de choucroute produits sur le territoire

4.7 — Trois ateliers sur le développement durable déployés auprès des écoles: un atelier les pieds dans l'eau, un atelier à l'école pour comprendre le cycle de l'eau et une visite de la station d'épuration

6.3 — Réduction de 46 % des volumes déversés par temps de pluie au milieu naturel d'ici 2020 : création d'ouvrages de stockage et optimisation du fonctionnement des ouvrages existants

6.6 / 15.1 — Création de mares à batraciens dans les espaces disponibles suite aux échanges avec les associations pour préserver les zones humides

11.5 — Vigilance à ce que le cycle de l'eau soit préservé sans empêcher le développement urbain. Par exemple : une zone d'expansion de crue préservée sur un aménagement urbain, des rez-de-chaussée et espaces entre rivière et immeuble inondables conçus pour être inondables... Le syndicat conseille, observe lors de la réalisation et s'investit pour que cela fonctionne sur le long terme

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : DÉSIGNER UN INTERLOCUTEUR DÉDIÉ POUR FACILITER LES ÉCHANGES

BONNE PRATIQUE

Le Syndicat met à disposition des spécialistes en capacité d'animer et de piloter les actions sur le terrain. Pour chaque spécialisation un référent est identifié : il répond aux sollicitations, est mobilisé, il conseille pour donner sa vision de la rivière idéale ou d'une solution globale pour tous. Le référent est également identifié auprès des industriels et artisans pour les conseiller, trouver des solutions adaptées à leur taille, à leur type de rejet.

RÉSULTAT

Cette mise à disposition facilite la crédibilité de l'action du syndicat, rend plus efficace le réseau des interlocuteurs (chambre d'agriculture, chambres consulaires..) et place le syndicat en conseiller et en partenaire.

ACTEURS

Des référents par spécialité :
Monsieur/Madame Rivière, Monsieur/Madame Assainissement, Monsieur/Madame Déchet.

Source : Interview Anne Roth-Boucard Directrice du SIVOM du bassin de l'Ehn

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

FIGEAC

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **10 000 hab.**

TERRITOIRE : **1 commune**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DE FIGEAC

« Approuvé le 5 mars 2012 par arrêté interpréfectoral du Lot, du Cantal et de l'Aveyron, le SAGE Célé est le premier Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du grand Sud-Ouest de la France, adopté selon un nouveau cadre règlementaire renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) en 2006. Le SAGE représente, avant tout, un engagement de tous les acteurs du bassin hydrographique du Célé pour un même programme. Nous tenons à souligner que l'une des clés de la réussite de sa mise en place réside indéniablement dans la forte concertation et mobilisation de tous. »

Martin Malvy
Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Célé
Président du Comité de bassin Adour-Garonne

Bernard Laborie
Président du Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, structure opératrice du SAGE

André Mellinger
Maire de Figeac

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Une mobilisation concertée et constructive pour que milieu, dynamisme industriel et agriculture cohabitent durablement

Traversée par la rivière le Célé, cœur d'un pays rural d'art et d'histoire le rendant incontournable sur le plan touristique et fort de ses acteurs d'envergure dans le monde de l'aéronautique, Figeac présente un fort dynamisme économique. Ainsi patrimoine, industrie et agriculture sont les trois piliers de la Ville, et c'est donc autour de la rivière du Célé et de son SAGE que les forces se sont mobilisées. Parmi les actions :

Reconquérir la qualité du Célé en période estivale pour l'usage de baignade et l'activité de canoé : une nouvelle station d'épuration est réalisée avec l'introduction d'un traitement tertiaire par UV pour abattre la bactériologie avant rejet au Célé. Les acteurs (Ville, SYDED et Syndicat) mettent les moyens pour un suivi quotidien de la rivière à l'amont et à l'aval de Figeac. L'amélioration est nette, mais les mauvais raccordements d'eaux usées pouvant ruiner tout l'investissement consenti, la Ville agit également pour réduire les rejets d'eaux usées au réseau pluvial en fournissant diagnostics et aides aux habitants pour qu'ils se mettent en conformité.

Mettre en sécurité population et activité industrielle en cas de crue du Célé ou de ses affluents : un projet de zone d'expansion de crue en amont, en concertation avec les riverains et les agriculteurs et l'entretien de la digue protectrice des zones industrielles sont identifiés comme des priorités.

Leviers ayant contribué au succès

Des élus investis et moteurs qui ont coordonné les actions autour de l'outil SAGE.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Quelque soit le lieu, identifier le milieu comme l'élément fédérateur des actions du territoire permet la mobilisation et l'action concertée pour les 3 thématiques eau/agriculture/industrie.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.3 : Améliorer la qualité des eaux
- 6.3 : Assurer la gestion intégrée des ressources en eau
- 6.b : Sensibilisation, concertation de la population sur les actions qui les concernent
- 11.5 : Réduire le nombre de personnes affectées par les inondations

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

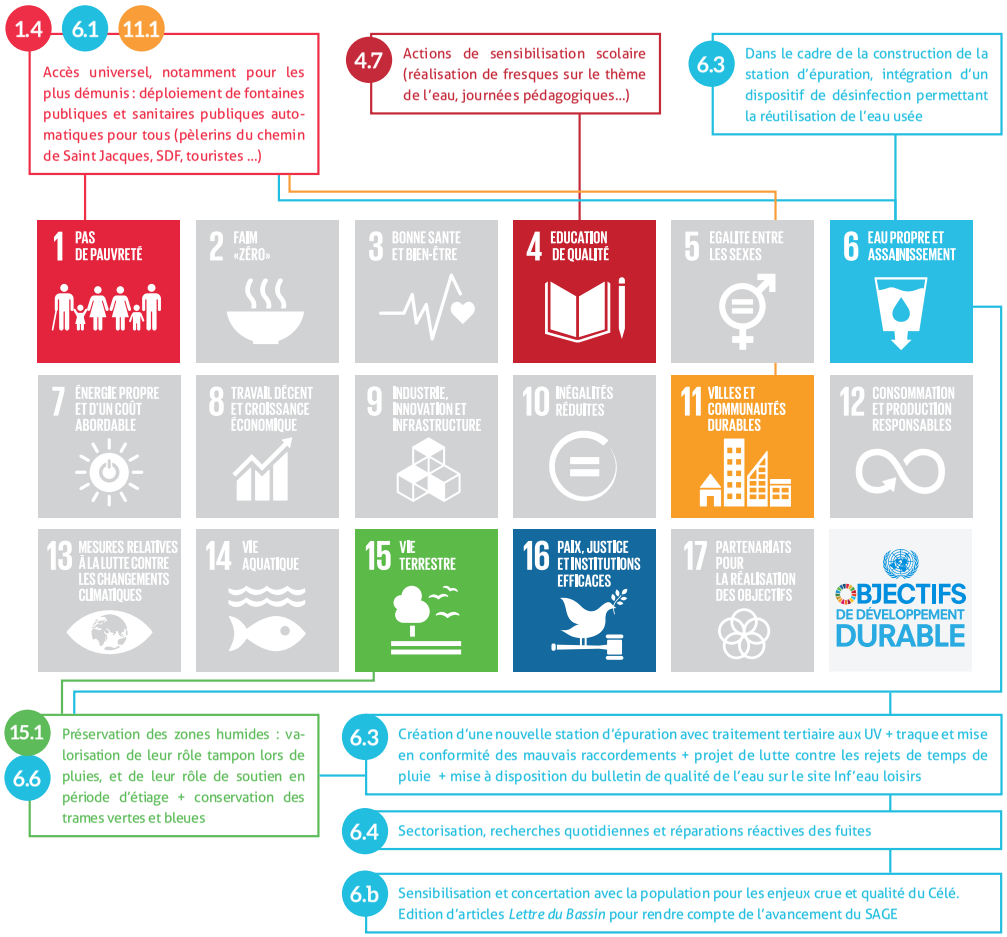

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : FACILITER LES MISES EN CONFORMITÉ

BONNE PRATIQUE

La Ville et l'Agence de l'eau Adour Garonne se posent en facilitateurs des travaux de mise en conformité des raccordements d'eaux usées sur le réseau. La Ville porte le diagnostic des installations et en informe les riverains. Pour accélérer les mises en conformité, le Syndicat coordonne pour la ville des opérations groupées (centaine d'habitations) et passe une convention avec les particuliers pour leur reverser l'aide de l'Agence de l'eau une fois les travaux réalisés et réceptionnés.

RÉSULTAT

Une mise en conformité efficace sur un quartier en peu de temps qui a conduit à une réduction rapide des eaux usées déversées au milieu sans traitement. Une population impliquée et motivée à améliorer la qualité du milieu.

ACTEURS

L'Agence de l'Eau Adour Garonne subventionne 60% des travaux des particuliers menés dans le cadre de l'opération groupée, la Ville de Figeac complète à hauteur de 75%, les riverains procèdent aux travaux, le Syndicat de rivière surveille l'état du milieu pour mesurer l'efficacité de l'action publique.

Source : Interviews Fabien Calmettes Adjoint au Directeur des Services Techniques de la ville de Figeac et Joël Tremoulet Directeur du syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

GRAND NARBONNE

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **130 000 hab.**

TERRITOIRE : **Communauté d'agglomération de 37 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NARBONNE

« À travers la croissance verte, le Grand Narbonne poursuit ses objectifs de croissance économique, d'innovation et de développement tout en veillant à préserver l'environnement et à améliorer le bien-être des habitants, gages d'une véritable qualité de vie ! »

Le Grand Narbonne s'implique pour aider les entreprises existantes, en attirer de nouvelles et pour développer des procédés novateurs permettant la préservation des ressources et de l'environnement.

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Une ressource alternative adaptée à la vigne

Le Languedoc Roussillon produit 30% des vins français, mais depuis 2000, le territoire est en déficit hydrique avec un impact fort pour la production viticole en termes de quantité, de qualité, de pérennité de l'activité. Une alternative est alors envisagée : l'utilisation d'eaux usées traitées, analysées, de bonne qualité, localisées à proximité des domaines viticoles. Irri-Alt'eau, un programme de recherche collaboratif et associant les compétences de traitement d'eau, d'agronomie et d'irrigation a été lancé de 2012 à 2017. Le projet a permis d'ajuster le process pour distribuer de l'eau en quantité et qualité compatibles avec les besoins de la vigne en veillant à la viabilité économique de la réutilisation des eaux usées (REUSE).

Le Grand Narbonne, fort de presque 20 000 hectares de vignes sur son territoire, s'est fortement impliqué sur le projet Irri-Alt'eau. Un démonstrateur va maintenant être accueilli à Gruissan pour l'irrigation de 80 hectares de vignes.

Leviers ayant contribué au succès

L'appel à projets de l'Agence de l'eau et les résultats du projet de recherche Irri-Alt'eau.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Le projet a permis la mise en place d'une méthodologie d'analyse multi-critères pour identifier les sites les plus favorables à la réutilisation d'eaux usées traitées pour des vignes. La méthodologie déployée peut être dupliquée sur d'autres territoires.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 2.4 : Développer des pratiques agricoles résilientes
- 6.4 : Gérer durablement la ressource en eau
- 6.3 : Développer la réutilisation des eaux usées

AXES FORTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte depuis 2015
- PCAET en cours
- Projet Grand Narbonne 2030 visant l'attractivité du territoire, la qualité de vie et le développement économique.

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

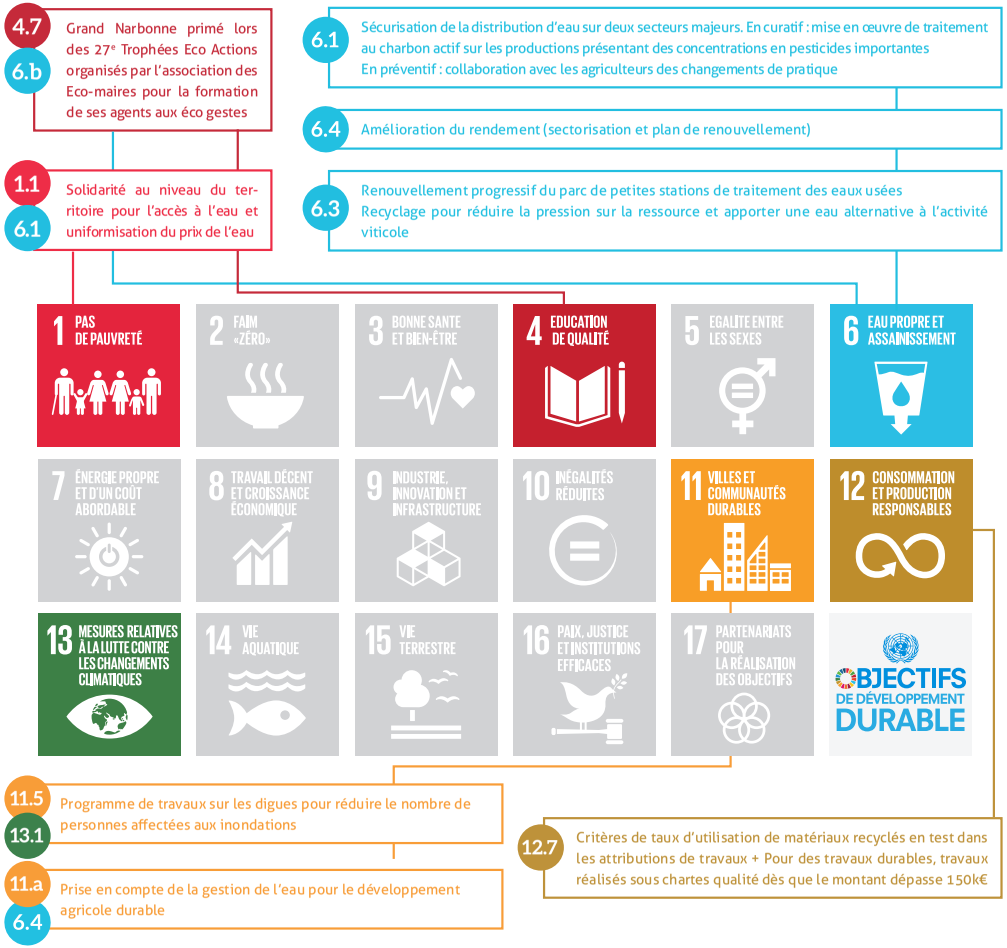

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : FAIRE DES AGENTS LES PREMIERS AMBASSADEURS DES ECO GESTES

BONNE PRATIQUE

Le Grand Narbonne vise à impliquer le plus grand nombre dans un développement durable du territoire. Une animation forte est lancée pour faire des agents du Grand Narbonne des ambassadeurs des écogestes (éteindre la lumière, ajuster la climatisation, consommer moins de papier). Une mise à disposition de caméras thermiques permet aux agents de diagnostiquer l'isolation de leur logement. En ce qui concerne l'eau, l'accent est mis sur l'utilisation de ressources alternatives pour réduire les consommations d'eau. Concrètement, des récupérateurs d'eau sont distribués à tarifs préférentiels, pour tous les habitants du territoire.

RÉSULTAT

La modification du comportement individuel et collectif, l'objectif étant que chaque agent transpose ces pratiques économes à son domicile et sensibilise son entourage.

ACTEURS

Les agents de la communauté d'agglomération, l'ensemble des citoyens..

Source : Interview Mélanie Blaya Responsable travaux Eau et Assainissement du Grand Narbonne

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

AGGLO HÉRAULT MÉDITERRANÉE

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **70 000 hab. – 250 000 hab. l'été**

TERRITOIRE : **Communauté d'agglomération de 20 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

L'ENGAGEMENT DE L'AGGLOMÉRATION HERAULT MEDITERRANÉE

« Dès aujourd'hui, nous devons être créatifs et ingénieux afin de mieux gérer la rareté !»

La ressource en eau sur le territoire est dès à présent insuffisante et pour la préserver sans effort les Plans Locaux d'Urbanisme sont bloqués.

Pour réduire les pressions sur la ressource, tous les services sont mobilisés : le service eau, le service assainissement, mais aussi le fonds social qui distribue des solutions hydroéconomes pour réduire les consommations, ou encore le service espace vert qui adopte des espèces méditerranéennes nécessitant moins d'arrosage, ou mettant en œuvre des pratiques de paillage ...

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Un principe d'hydroneutralité

Agde et l'ensemble des communes de l'agglomération accueillent chaque année de plus en plus d'habitants et de touristes. Mais ce territoire est dès aujourd'hui marqué par de fortes tensions sur les ressources. Chaque m³ économisé étant capital pour continuer à développer le territoire, Agglo Hérault Méditerranée a donc lancé une démarche progressive de réduction de la pression sur la ressource : 1) Mise en place d'une télérelève des compteurs de sectorisation : 300 000m³ économisés par an 2) Traque des fuites avec l'interprétation des mesures jours/nuits et pose de prélocalisateurs 3) Implication des particuliers avec envoi de sms en cas de suspicion de fuites. Pour aller au-delà, l'agglomération fonde le principe de l'hydroneutralité : une fois toutes les actions pouvant contribuer à l'amélioration du rendement réalisées, il s'agit d'identifier une ressource alternative pour compenser les pertes en eau inévitables sur le réseau. Un exemple : le déploiement d'une unité de réutilisation des eaux usées traitées (REUSE) sur la station d'épuration.

Leviers ayant contribué au succès

L'appel à projets de l'Agence de l'eau, ainsi que l'implication du Président et du Préfet pour la dérogation réglementaire, ont été clés pour rendre possible l'investissement dans la réutilisation des eaux usées traitées.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Traquer les fuites est un effort constant essentiel. Communiquer sur les m³ économisés annuellement et identifier des actions pour viser une hydroneutralité peut être une ligne de conduite adoptée par d'autres territoires, avec pour objectif de continuer à accueillir des habitants dans un contexte de raréfaction de la ressource.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.3 : Développer la réutilisation des eaux usées
- 6.4 : Gérer durablement les ressources en eau

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

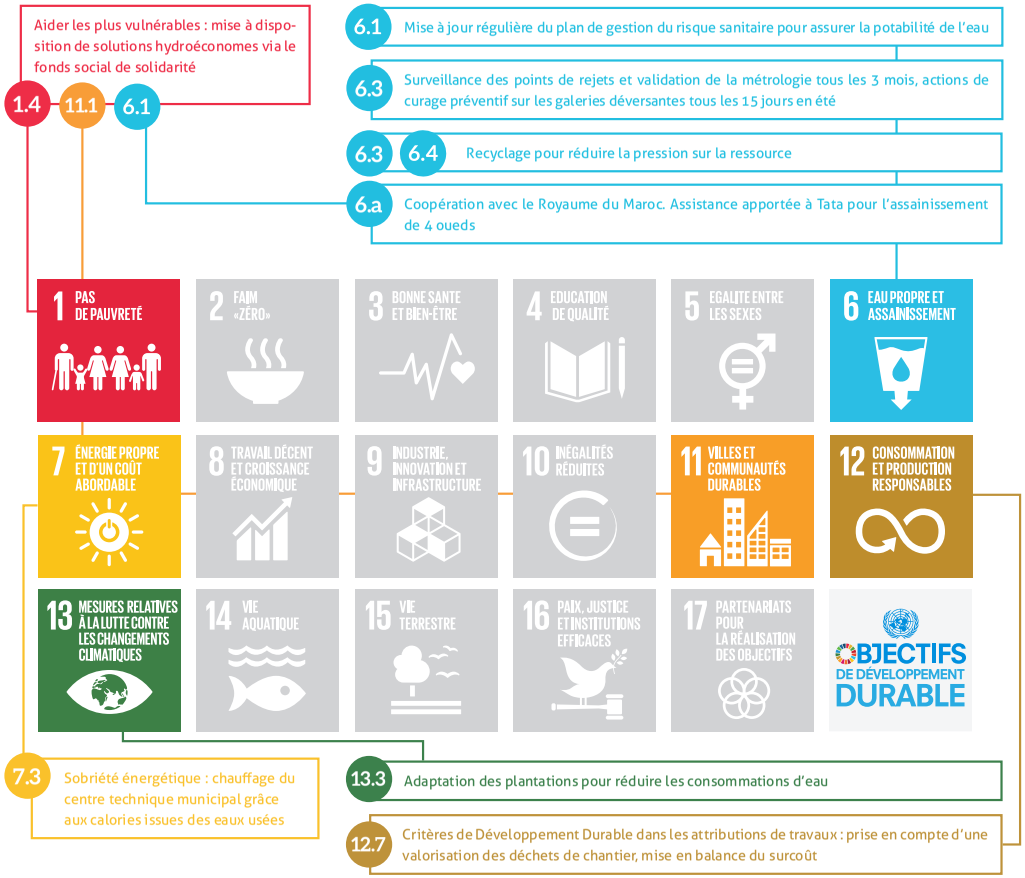

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : LEVER LES FREINS PAR LA PÉDAGOGIE

BONNE PRATIQUE

Pour une action phare, prendre le temps d'expliquer le projet et son origine. Le principe d'hydroneutralité et le bénéfice sur le territoire a été essentiel pour faire adhérer les services, les riverains, les associations et faire aboutir le projet de REUSE, malgré les réticences initiales.

RÉSULTAT

15 ans de patience et de conviction ont permis d'économiser à terme 200 000 m³ /an de ressource, ce qui permet d'accueillir de nouveaux habitants et services et de conserver l'attractivité du territoire.

ACTEURS

Les élus, l'Agence de l'eau, le préfet, la direction de l'eau et de l'assainissement.

Source : Interview Olivier Archimbeau Directeur Eau et Assainissement de l'Agglo Hérault Méditerranée

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

LIMOGES MÉTROPOLE

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **208 000 hab.**

TERRITOIRE : **Communauté d'agglomération de 20 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

« Conférences Citoyennes : s'exprimer, c'est agir !»

Gérard Vandenbroucke
Président de Limoges Métropole

Au cœur du Pacte Métropolitain, le développement durable fédère les acteurs dans une démarche partenariale, et tous les habitants de Limoges Métropole, sont conviés à prendre part à la réflexion constructive, à faire part de leur avis et souhaits sur les décisions qui impactent leur quotidien d'aujourd'hui et de demain. Pour preuve, la tenue le 31 mai 2018 de la 2ème conférence citoyenne sur le développement durable.

TEMPS FORTS :

2009 : Adoption de l'Agenda 21

2010 : Engagement du Plan Climat-Energie Territorial (PCET)

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Partager, mobiliser, co-construire la feuille de route du développement durable avec les habitants

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, les grandes décisions relatives au développement durable mobilisent les élus, les services mais aussi le monde associatif et les citoyens. Fort de l'expérience acquise lors de forums organisés pour débattre de l'Agenda 21, le territoire continue activement à impliquer la population : ateliers thématiques du plan climat, conférences citoyennes du développement durable... Cette participation à l 'élaboration des documents stratégiques est un gage de co-portage des actions dans la phase de mise en œuvre opérationnelle. De nombreuses associations, partenaires institutionnels ou entreprises du secteur privé sont ainsi partenaires des actions de développement durable de Limoges Métropole.
Ces consultations sont menées en deux temps forts : un temps de débat et de contribution en mai, puis lors de conférences à l'automne, un temps de restitution du plan d'actions accompagné de la publication d'un livre blanc déclinant les contributions et décisions.

Leviers ayant contribué au succès

L'accent est mis sur un dialogue constructif. Par exemple, un guide du participant rappelant les règles du jeu est distribué.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Faire participer les habitants pour des décisions touchant les actes quotidiens (diminution de consommation d'eau, réduction des déchets, mobilité...) est un accélérateur de changement des comportements qui peut être adapté dans les diverses collectivités.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.b : Faire participer les citoyens aux décisions qui les concernent

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

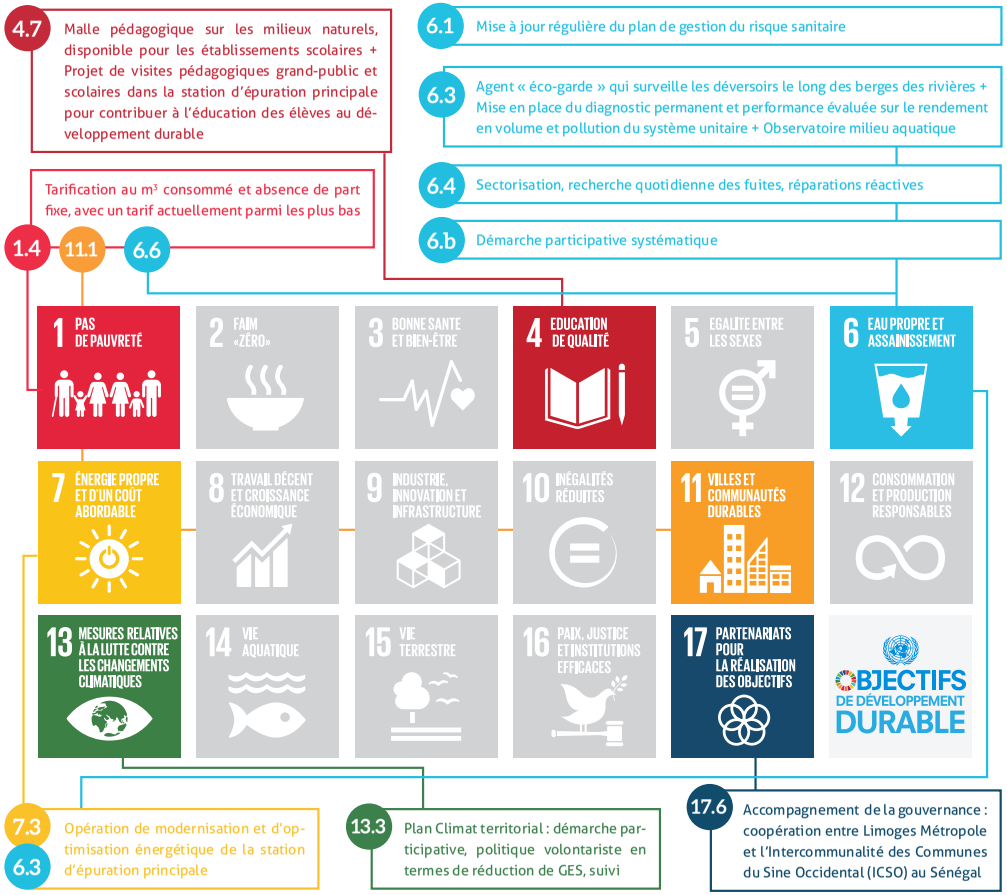

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : PROMOUVOIR UN PILOTAGE INTÉGRÉ DU GRAND CYCLE DE L'EAU

BONNE PRATIQUE

Disposer d'un pilotage intégré de l'ensemble du cycle de l'eau et de la biodiversité est un pilier essentiel pour une gestion cohérente et réactive, d'une part en évitant des points de vue partiels, et d'autre part en réduisant le nombre d'acteurs responsables.

RÉSULTAT

Cette gestion intégrée permet de réorienter ou de justifier des mesures cohérentes : par exemple, l'interprétation des mesures de l'observatoire du milieu permet d'argumenter des priorités et des dépenses à engager sur les actions d'assainissement, ou sur la mobilisation d'autres acteurs contributeurs (pollution agricole, rejets routiers...).

ACTEURS

Un comité de pilotage de l'observatoire regroupant un élu de chaque commune, les services, l'Agence de l'eau, DDT, Chambre d'agriculture, Fédération de pêche...

Source : Interview Marie Crouzoulon Directrice de l'Assainissement et des Espaces Naturels et Guillaume Boggio Agenda 21 de Limoges Métropole

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

LONS-LE-SAUNIER

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **17 000 hab.**

TERRITOIRE : **1 commune**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DE LONS-LE-SAUNIER

« Avec une vision globale cohérente et prospective, assurer le long terme améliore le court terme. Depuis 20 ans la qualité de l'eau s'est améliorée. »

Jacques Lançon
Élu en charge du développement durable et de l'énergie au sein du conseil municipal de la commune de Lons-le-Saunier

Un bilan positif en matière d'énergie, d'environnement et de santé est l'objectif du Maire, des élus et techniciens de Lons-le-Saunier. Pour assurer la priorité d'une eau sécurisée au robinet, les seules garanties sont les pratiques agricoles sans aucun risque (agriculture biologique) suivant l'adage « mieux prévenir que guérir ».

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Protéger l'eau avec les agriculteurs

La ressource en eau potable est puisée dans une nappe phréatique sur la commune de Villevieux, et les analyses présentent, dès les années 1990, des teneurs croissantes en nitrates et en pesticides. Pour y faire face, un travail en partenariat avec les agriculteurs exploitant dans la zone sensible du captage d'eau démarre.

Les conventions mises en place avec des agriculteurs volontaires, notamment celles concernant la suppression de la culture du maïs, porteront leurs fruits : les taux de nitrate se stabilisent, et les agriculteurs convertis à l'agriculture biologique trouvent un débouché de leurs céréales vers la filière pain de la cuisine centrale de la commune (5000 repas/jour desservis pour les cantines scolaires, hôpitaux et autres selfs). A partir de 2012, les conventions sont remplacées par deux nouveaux outils :

- **la DUP (déclaration d'utilité publique) :** des prescriptions s'imposent, en particulier pour la zone sensible ainsi qu'une rotation des cultures avec des prairies à hauteur de 66% et une production selon le mode de l'agriculture biologique. La production agricole est valorisée, la marge brute augmentée et dans la zone moins sensible, de l'agriculture raisonnée et des sols couverts sont développés.
- **le classement Grenelle du captage (l'outil juridique et financier pour travailler sur l'ensemble du bassin versant).** De l'outil juridique et financier pour travailler sur l'ensemble du bassin versant est créé ; des actions agronomiques sont développées et croisent agriculture biologique et conservation de la fertilité des sols.

Résultats : les taux de nitrates et de pesticides chutent. Les agriculteurs sont de véritables contributeurs à la préservation du captage en eau potable pour le bien de tous, et démontrent que dialogue constant permet d'améliorer la qualité de la ressource.

Leviers ayant contribué au succès

Des élus impliqués, qui ont été les lanceurs de l'alarme très tôt et dont la ténacité pour toujours améliorer la qualité de l'eau de la nappe n'a pas failli, une fois la décision prise en 1992 d'agir à la source plutôt que par un traitement en aval.

L'écoute des acteurs agricoles, qui a pu être obtenue par des arguments techniques.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

L'écoute technique est réplicable : beaucoup d'expériences sont conduites sur l'agroécologie ; ces concepts nouveaux apportent de la compréhension à partir d'observations.

La mobilisation des agriculteurs est complexe, mais est facilitée par des outils juridiques tels que la DUP, ou encore par captage classé Grenelle , qui place la collectivité en droit de réclamer des pratiques protectrices de la ressource sur les propriétés de tiers.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 2.4 : Mettre en place des pratiques agricoles durables
- 6.3 : Améliorer la qualité des eaux
- 6.5 : Gérer de manière intégrée les ressources en eau
- 6.1 : Assurer la potabilité de l'eau

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

4.7 Un programme de sensibilisation environnementale « La nature locale à l'Ecole » (70 classes/an) en coopération avec l'inspection académique et des associations environnementales

6.3 Un Plan zéro pesticide en ville en partenariat avec des associations d'insertion, étendu à la communauté d'agglomération (31 communes) : cimetières, voiries, espaces verts, terrains de sports

6.3 2.4 Une coopération avec les agriculteurs pour modifier les pratiques agricoles et protéger la ressource en eau potable : « 2018, transition agricole : on accélère » et « 2019, osons agir »

15.1 La protection de la réserve naturelle de la côte de Mancy – zone Natura 2000 + Un programme d'entretien par éco pâturage équin et ovin pour enrayer l'enfrichement d'un espace de 20ha avec un suivi de la biodiversité végétale et animale

12.7 La valorisation de l'agriculture biologique dans la politique d'achat : pain bio, produits laitiers, viande de bœuf et légumes s'insèrent dans le menu quotidien des 1,2 millions de repas produits annuellement par la cuisine centrale pour le restaurant municipal, l'hôpital, les centres aérés et les écoles. Un débouché pérenne pour la filière agriculture biologique : déjà 1 million d'euros d'achat alimentaire investi dans l'économie bio-locale »

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : FAVORISER LA CONNAISSANCE POUR MIEUX DÉCIDER

BONNE PRATIQUE

S'appuyer sur des connaissances scientifiques et de la pédagogie pour soutenir la conviction. D'abord faire tester, faire voir, échanger, faire sentir, pour créer un déclic, une étincelle et amorcer la dynamique du changement.

Sont également recommandés : l'humilité, la curiosité, ne pas avoir peur de se remettre en question, réinterroger en permanence ses connaissances, et chercher à comprendre, y compris dans les détails (par exemple : le fonctionnement hydrique de son bassin versant, l'origine des polluants ou un échec agronomique....).

RÉSULTAT

Une recette mêlant de la volonté politique, de la connaissance scientifique, de l'observation, de l'expérience de terrain des agriculteurs et de la confiance mutuelle.

ACTEURS

Des locomotives techniques devant et derrière :
- devant : la recherche innovante : l'INRA, l'IRSTEA, l'ISARA, 5MVET, l'APAD ... pour expliquer et proposer des axes de travail,
- derrière : le suivi au quotidien (Chambre d'Agriculture, Interbio, Contrôle laitier,...) pour enregistrer, observer et analyser .

Des ressources financières :
l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le budget propre du service de l'eau de la commune.

Source : Interview Christine Combe Chargée de mission environnement au service des eaux de la ville de Lons-le-Saunier

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

PAYS DE MARTIGUES

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **70 000 hab.**

TERRITOIRE : **Communauté d'agglomération de 3 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DU PAYS DE MARTIGUES

« Aujourd'hui sans attendre, nous devons redoubler d'efforts et être plus déterminés que jamais à préparer l'avenir de notre territoire »

Conscient que l'eau est un bien public qui doit être protégé, le Pays de Martigues choisit d'agir durablement pour transmettre un réseau renouvelé, défendre un service public au prix juste et abordable, marier le développement durable au progrès pour l'homme.
Pour preuve la tarification progressive instaurée.

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Une tarification en 3 tranches pour garantir un prix accessible

Le projet de territoire consiste à assumer pleinement les services fournis à la population. Pour les compétences eau et assainissement, cela se traduit par une volonté d'offrir un service performant à un prix abordable pour les besoins vitaux. Ainsi le Pays de Martigues a depuis 30 ans expérimenté une tarification de l'eau progressive en 3 tranches : de 0 à 50 m³, de 51 à 100 m³ et au-delà de 101 m³.

Leviers ayant contribué au succès

Une eau de bonne qualité en provenance de la Durance et de la nappe de la Crau permet, d'une part un coût de traitement maîtrisé, et d'autre part une distribution d'eau pour les sites industriels qui garantit un socle de facturation. Le service se focalise ainsi sur l'amélioration du rendement en lançant un programme d'investissement ambitieux sur la rénovation du patrimoine et la réduction des volumes perdus.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Les territoires peuvent adapter à leur contexte la prise en compte de la solidarité pour une facture d'eau juste, en respectant le prix plancher préconisé par les Agences de l'eau.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 1.4 : S'assurer que chaque citoyen a accès aux services de base
- 6.1 et 6.2 : Rendre l'accès à l'eau et à l'assainissement possible même aux plus vulnérables
- 6.4 : Promouvoir une gestion efficace de l'eau via une incitation économique

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

1.4 / 11.1 / 6.1 — Aider les plus vulnérables : tarification progressive en 3 tranches (0-50 m³, 51-100 m³ et au-delà de 101 m³). Facturation semestrielle pour favoriser le lissage des coûts liés à l'eau

6.4 — Effort engagé sur la rénovation du patrimoine eau et assainissement

6.4 — Sectorisation, installation en télérelève, équipe de lutte contre les volumes perdus

6.3 — Rénovation de la station d'épuration

6.3 — Programme d'actions de lutte contre les surverses des postes de relevage pour protéger le littoral

6.a — Appel à projets à destination des associations pour aider au financement d'infrastructures permettant un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement dans des pays étrangers

7.3 — Effort sur la station d'épuration : optimisation du process et de la régulation (pompage à vitesses variables, hydrolyse des graisses..), optimisation du fonctionnement des équipements en heures creuses / heures pleines : 10 à 15 % de réduction de la facture d'énergie

12.5 — Temps d'échange de qualité avec l'opération Bar à eau pour inciter à consommer l'eau du robinet et diminuer les bouteilles plastiques

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : ALLER A LA RENCONTRE DU CITOYEN

BONNE PRATIQUE

Des agents volontaires de la régie vont à la rencontre des usagers pour leur faire découvrir la qualité de l'eau, à travers des dégustations à l'aveugle du Bar à eau.

RÉSULTAT

Cette rencontre est un moment de grande fierté pour les agents, et l'occasion d'expliquer le métier, la qualité du service. Tous œuvrent pour inciter à boire l'eau du robinet, contribuant ainsi à la réduction de l'usage de bouteilles plastiques.

ACTEURS

Les agents du service.

Source : Interview Laurent Blanes Directeur Régie des Eaux et d'Assainissement du Pays de Martigues

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

NANTES MÉTROPOLE

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **630 000 hab.**

TERRITOIRE : **Métropole de 24 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DE NANTES MÉTROPOLE

« Biodiversité, transition écologique, développement durable : un territoire en action »

Nantes Métropole, territoire responsable, est reconnu pour sa politique environnementale volontariste, comme en témoigne le titre de Capitale Verte Européenne qui lui est décerné en 2013.

TEMPS FORTS :

2012 : Agenda 21

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Connaissance des risques de ruissellement pour adapter l'urbanisation

La métropole attire chaque année de nouveaux habitants, vecteur de dynamisme. Néanmoins, la densification peut favoriser l'imperméabilisation et en conséquence la ville est amenée à inonder la ville. Sur le plan de l'urbanisme, les conséquences peuvent être plus graves. Afin d'y faire face, la métropole s'est dotée d'outils pour prévoir les risques d'un évènement centennal s'abattant sur le territoire et identifier les aléas et les secteurs vulnérables. Basée sur une modélisation des écoulements en surface, tout en intégrant le bâti à l'échelle de l'ilôt, calibrée sur les dégâts observés lors de l'orage du 9 juillet 2017, une cartographie des zones inondables a été élaborée.
Forts de ce diagnostic, ces éléments ont été transcrits dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain pour garantir un développement de l'urbanisation compatible avec les risques d'aujourd'hui et de demain et n'aggravant pas l'existant.

Leviers ayant contribué au succès

La succession d'orages importants, notamment celui du 9 juillet 2017 a ravivé les consciences et favorisé l'acceptabilité de mesures contraignantes pour le développement de l'urbanisation future.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

La multiplication d'inondations rapides survenant lors d'évènements pluvieux exceptionnels touche l'ensemble de la France, et de nombreux territoires vont devoir intégrer le risque ruissellement. Connaitre ce risque est essentiel pour savoir y faire face et construire pour en réduire les impacts.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 11.5 : Réduire le nombre de personnes affectées par les inondations
- 11.b : Doter les villes de politiques de gestion des risques
- 13.1 : Renforcer la résilience aux inondations

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

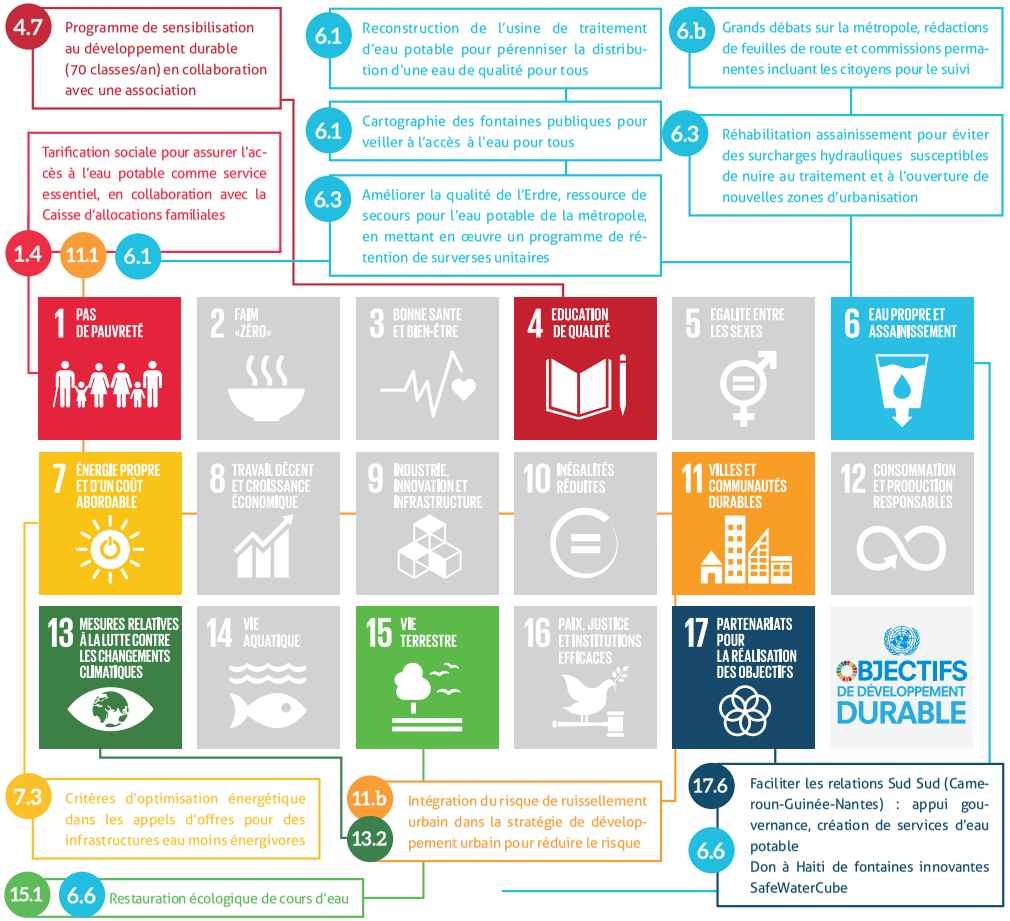

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : NE LAISSER PERSONNE DE CÔTÉ

BONNE PRATIQUE

Chaque année, Nantes Métropole accompagne plus de 6000 ménages en difficulté grâce à une tarification sociale efficiente. L'accès à cette aide et son versement sont rendus efficaces grâce à la collaboration avec la CAF. Ce soutien se déclenche sur identification des bénéficiaires par la CAF. Il est calculé en fonction des revenus et de la composition familiale, et est distribué par virement.

RÉSULTAT

Aucun ménage de Nantes Métropole ne consacre plus de 3% de ses revenus à la facture d'eau. Les procédures ont été adaptées pour permettre aux gens du voyage d'accéder à cette tarification.

ACTEURS

Les élus, les services, la Caisse d'allocation familiale (CAF).

Source : Interview Denis Guilbert Directeur du cycle de l'eau de Nantes Métropole

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **271 238 hab.**

TERRITOIRE : **Métropole de 36 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE

« Du local au global, notre programme Objectifs de Développement Durable 2018-2024, fusion de l'Agenda 21 Local France et du Plan Climat Air Energie Territorial, progresse, dynamique et partenarial, grâce à l'énergie de tous ceux qui s'engagent en actes, élus, agents publics, citoyens et entreprises. 30 actions phares les plus emblématiques démontrent la spécificité des enjeux du futur territoire à énergie positive de la Communauté Urbaine. Partenaire du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, nous agissons en cohérence avec les ODD, Objectifs de Développement Durable nationaux, de l'Agenda France 2030, en accord avec la feuille de route de l'ONU. »

Dominique Schemla
Vice-Président délégué
au développement durable, à la transition énergétique, à la valorisation des déchets et à l'économie circulaire.

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Innovations pour l'épuration sur une commune du littoral

Mise en service en avril 2017, l'extension de la station d'épuration de Sainte-Marie-la-Mer est équipée d'un traitement de désinfection innovant et économique. Le caractère innovant de ce procédé réside dans une désinfection chimique ayant recours à deux réactifs sans risques pour l'environnement et la vie aquatique : le péroxyde d''hydrogène et l'acide formique. Il permet à la commune littorale de garantir la qualité des eaux de baignade pendant l'été, en respectant les normes bactériologiques. Ce système, en plus de représenter une économie de coûts d'un facteur de dix-huit par rapport au procédé par ultraviolets, présente une faible consommation énergétique.

Leviers ayant contribué au succès

Les retours d'expériences de ce procédé innovant notamment en Italie ont mis en évidence sa fiabilité, sans incidence pour l'environnement. La mise en place de ce procédé a été autorisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales. Le Ministère des affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes a également été saisi pour la première fois et a donné un avis favorable pour son utilisation en tant que traitement tertiaire de station d'épuration.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Ce type de procédé innovant est applicable à tout territoire doté de zone(s) de baignade. Les stations d'épurations peuvent être dotées de ce type de traitement tertiaire lorsque des enjeux de préservation de la qualité de l'eau sont identifiés.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 14.1 : Préserver les eaux littorales
- 3.3 : Limiter les maladies transmissibles par l'eau, grâce à l'amélioration des eaux de baignade
- 7.3 : Améliorer l'efficience énergétique des procédés

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

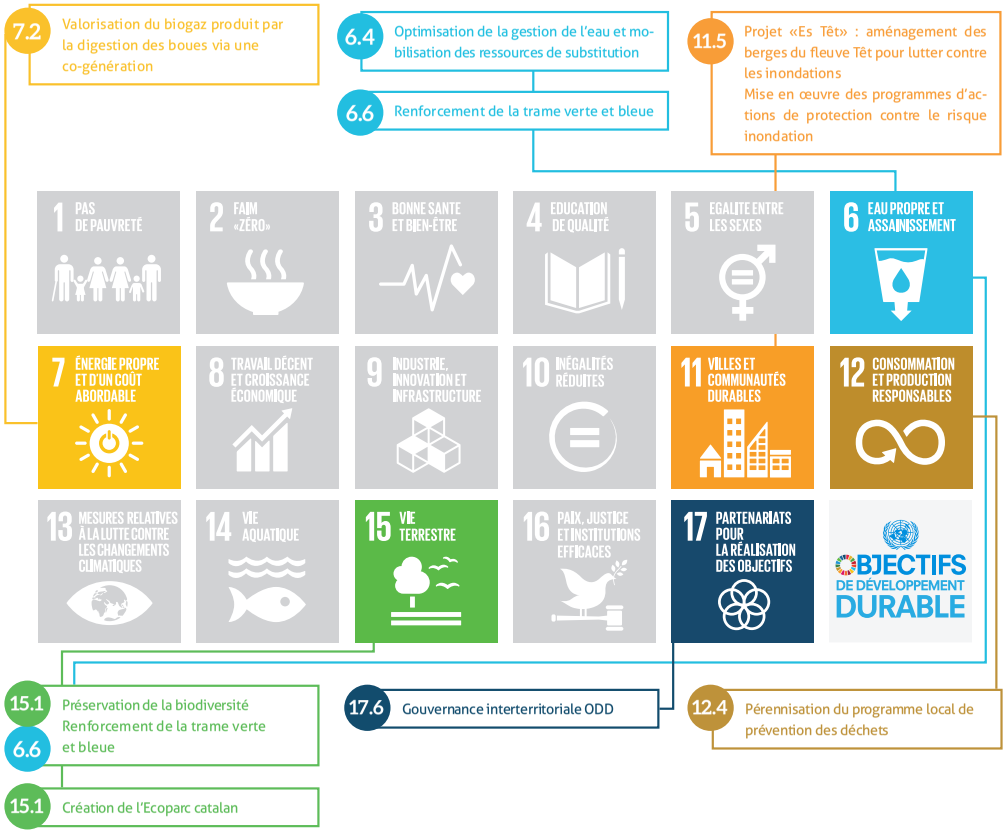

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : RELIER L'AGENDA 21 LOCAL FRANCE AUX ODD

BONNE PRATIQUE

La Communauté Urbaine PMM, engagée dans la construction d'un Agenda 21 Local France reconnu par l'Etat, accompagne 20 programmes de développement durable Agenda 21 de communes.
En 2018, le programme d'actions de cet Agenda 21 Local France fusionne avec le plan climat-air-énergie territorial dans un nouveau programme ODD local autour d'actions phares.

RÉSULTAT

Cette nouvelle lecture par ODD facilite l'appropriation du nouveau programme ODD local par tous les acteurs du territoire. Les programmes Développement Durable des communes de PMM vont s'harmoniser aux ODD pour augmenter l'efficacité et la convergence des actions.

ACTEURS

Une gouvernance interterritoriale ODD interconnectée au Président et au Conseil communautaire, à la Direction Générale, aux Directions, aux communes (élus et personnels), au Ministère, à la Grande Région, au Conseil départemental, aux entreprises, au Conseil de Développement Durable citoyen, aux associations, à l'Université et aux habitants.

Source : Interview Hatem Bouhlel Directeur Général des Services Techniques de Perpignan Méditerranée Métropole

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE

SEDIF – SERVICE PUBLIC DE L'EAU

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **4,6 millions d'usagers**

TERRITOIRE : **Syndicat de 150 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

L'ENGAGEMENT DU SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE

« En agissant au quotidien pour venir en aide aux foyers en difficulté, distribuer une eau irréprochable, garantir l'accès de tous à des services de qualité, durables et modernes, à un coût optimisé et l'accès à l'eau des populations des pays en développement, le SEDIF (...) est un contributeur important, dynamique et diligent des engagements de la France en faveur de l'Agenda 2030. »

André Santini
Président du Sedif

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Premier service d'eau potable neutre en carbone

Certifié ISO 14001 depuis plus de 15 ans, le SEDIF a renforcé ses engagements en 2011 en initiant une démarche volontaire de management carbone. Sur la base d'une évaluation initiale, les postes les plus émissifs de gaz à effet de serre ont pu être identifiés, et font l'objet d'un suivi via un bilan carbone annuel. Concernant les émissions liées à l'exploitation du service, le SEDIF a contractualisé des objectifs à atteindre par son délégataire : réduction de ses émissions de 33 % à l'horizon 2020, réduction de 6 % de la consommation d'énergie avant 2020, utilisation d'énergies renouvelables (100 % d'électricité consommée certifiée d'origine renouvelable depuis 2013), ou encore réduction de la consommation des produits chimiques, et amélioration du rendement du réseau. Concernant la maîtrise d'ouvrage publique : des pratiques vertueuses pour la conception et la réalisation des travaux (travail sur l'autoconsommation d'énergie produite, au moins 15 % de travaux sans tranchée en renouvellement du réseau de distribution dès 2011), ou encore l'intégration du critère de gaz à effet de serre (GES) dans l'action publique (dématérialisation, achats durables) sont mis en oeuvre. Quant aux émissions incompressibles subsistant chaque année, elles sont compensées au travers de programmes de reforestation via le soutien de projets d'agroforesterie et au travers de l'achat de crédits carbone ex-post. Le plan climat eau énergie synthétise les résultats obtenus.

Leviers ayant contribué au succès

L'objectif d'amélioration continue du service public est central. Le contexte historique contribue également à avancer plus en avant : la neutralité sur l'ensemble du service a été initiée préalablement à la Conférence Paris Climat 2015 (COP21), dont le SEDIF a été partenaire officiel, et a assuré l'alimentation en eau du service public.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité est un préalable essentiel afin d'envisager les leviers d'action, et enfin la neutralité. En effet, la compensation est l'étape ultime du processus qui doit être mise en œuvre une fois les actions de réduction déployées.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 7.3 : Développer la sobriété énergétique
- 13.2 : Développer des stratégies pour le climat
- 15.2 Soutenir des programmes de reforestation

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

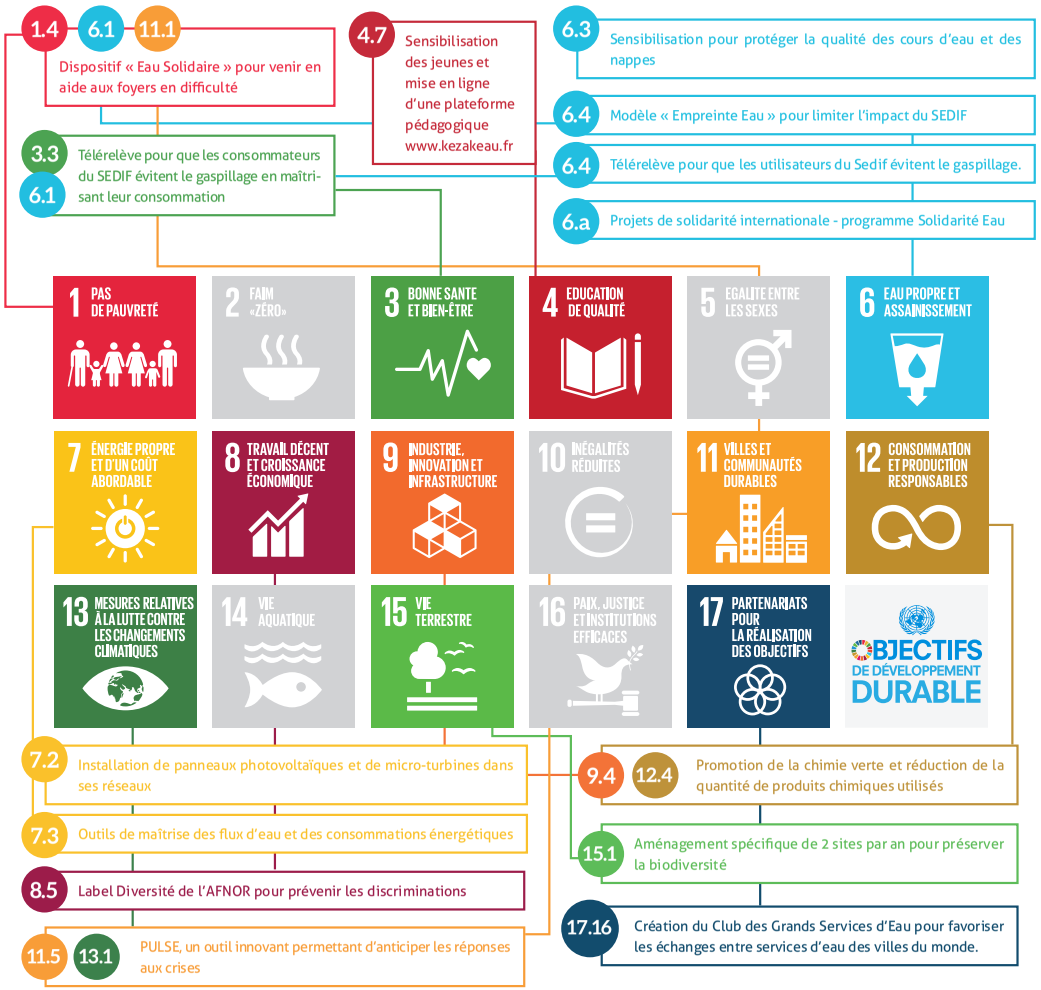

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : DÉVELOPPER DES PROJETS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

BONNE PRATIQUE

Depuis 1986, le Syndicat aide à améliorer l'accès à l'eau potable dans le monde. Son action repose sur des partenariats avec des collectivités territoriales étrangères qui démontrent une volonté manifeste de développer sur leur territoire l'accès à l'eau potable. A cet effet, le SEDIF apporte son concours financier à des associations de solidarité internationale mettant en œuvre des projets visant, soit à développer l'accès à un point d'eau aménagé, soit à renforcer la gestion du service d'eau potable.

RÉSULTAT

En 31 ans, le SEDIF a contribué pour 32 millions d'euros à 253 opérations ayant bénéficié à 4,8 millions d'habitants. En 2017, un prélèvement de 1 cent €/m³ d'eau distribuée aura permis de mobiliser 2,4 M€. La somme a été attribuée à 19 projets, principalement au bénéfice de collectivités dans des pays d'Afrique subsaharienne, Madagascar et Haïti.

ACTEURS

Elus, chargé de mission, associations de solidarité internationale de droit français, collectivités territoriales étrangères.

Source : Interview Delphine Angibault Chargée d'études Protection de la ressource et Environnement du SEDIF

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Elus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

SIAAP

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION : **9 millions d'usagers**

TERRITOIRE : **Syndicat de 180 communes**

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | **ASSAINISSEMENT** | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité — Empreinte climat

L'ENGAGEMENT DU SIAAP

« Les villes et les territoires sont perçus comme des leviers essentiels pour mettre en œuvre une politique urbaine et environnementale cohérente. C'est pourquoi il est primordial que les territoires entretiennent un dialogue constant et soutenu, afin de promouvoir des solutions locales, conçues pour répondre aux besoins de leurs habitants »

Belaïde Bedreddine
Vice-Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et Président du SIAAP

TEMPS FORTS :

- La stratégie de développement durable du SIAAP de 2009 à 2016 calée sur l'Agenda 21
- La stratégie de développement durable de 2017 à 2039 calée sur les ODD

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Des synergies puissantes entre services urbains

L'atteinte des ODD réclamant la transversalité des actions publiques, le SIAAP, syndicat de l'assainissement, et le SYCTOM, syndicat de traitement des ordures ménagères, développent un partenariat pour de nouvelles approches complémentaires en matière de digestion de la matière organique. Ce partenariat compte parmi ses objectifs de renforcer la place du SIAAP en tant qu'acteur des bioénergies.

Le projet des deux syndicats consiste à traiter conjointement les boues d'épuration et la fraction organique issue des ordures ménagères. Le futur centre, implanté sur un site existant du SIAAP, permettra de produire du biogaz, ensuite injecté dans le réseau national de gaz naturel. Pour étudier ses conditions de réalisation, les deux syndicats ont signé un accord-cadre comprenant un volet de recherche et développement.

Ces synergies puissantes et efficaces entre les services urbains de gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie engagent vers un décloisonnement des secteurs d'activités, véritable clé qui permettra à terme de mieux vivre en ville.

Pour souligner cette nécessaire synergie Eau et Déchets, le SIAAP et le Syctom réalisent des interventions communes lors d'évènements : une véritable singularité aujourd'hui mais une banalité demain ?

Leviers ayant contribué au succès

Un partenariat d'innovation associant entreprise matures, start-up et chercheurs.

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

Les sujets déchets, traitements de l'eau et énergie sont si frontaliers qu'ils réclament d'avancer ensemble quel que soit la taille du territoire.

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

- 6.3 : élimination de l'immersion de déchets et réutilisation des eaux usées
- 7.2 : énergies renouvelable (biogaz)
- 11.6 : gestion des déchets

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

4.7 Sensibiliser usagers et riverains à la gestion de l'eau (12 000 élèves accueillis à la Cité de l'eau depuis 2008)
Evènements ludiques pour informer et changer les comportements (joute nautique...)

6.3 Connaissance, monitoring, restauration de la qualité de la Seine et la Marne par la maitrise des intrants. Portage volet baignade - Surveillance du vieillissement des procédés membranaires.
Réduction des eaux de process

9.4 Favoriser l'innovation technologique et sociale (puits carbone, prévoir qualité de la Seine)

6.b Partage des résultats du Schéma Directeur, du bilan d'activité en réunion publique

7.2 Sobriété énergétique : 2 turbines à gaz, gaz brulé en torchère <4% de la production totale de gaz, optimisation process, remplacement éclairage, transport fluvial des produits chimiques, récupération chaleur fatale Clichy, innovation pour traiter boues et déchets organiques

12.7 Gestion tri sur sites, avec un focus sur les déchets dangereux
Valorisation des matières (boue, sable, cendre, graisse...)
Politique d'achat exigeante

15.1 Rétablir les habitats et les continuités écologiques

11.4 **13.3** Evaluation de la vulnérabilité des sites opérationnels face à l'inondation

17.16 Synergies multi acteurs (boues et fumiers équins, puits de carbone...)
Développement du projet Megacities (échanges de bonnes pratiques, contributions sur le cycle urbain de l'eau)

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR : PARTAGE D'EXPERIENCES ENTRE PAIRS

BONNE PRATIQUE

L'Ile-de-France étant confrontée à des problématiques de mégalopole, la complexité impose plus de collaboration internationale et de partage d'expériences et de connaissances pour pouvoir atteindre les ODD en 2030. Le SIAAP s'est donc engagé dans l'Alliance des mégapoles pour l'eau et le climat. Partager les sujets entre pairs, identifier qui y a déjà été confronté, quelles réponses ont été envisagées et quels résultats sont obtenus, devient une nécessité pour gagner la bataille contre le temps et atteindre les objectifs en 2030.

RÉSULTAT

Dix visites d'étude dans des grandes villes européennes et nord-américaines ont enrichi le projet SIAAP avec leurs meilleures pratiques. Cette démarche de parangonnage constitue la première étape de construction d'un réseau international dont le SIAAP peut tirer profit très concrètement dans sa mission d'exploitation, et son optimisation continue.

ACTEURS

SIAAP, Unesco, ICLEI, Métropole du Grand Paris, Arceau, AMEC.

Source : Direction de Communication et des relations internationales, Affaires Publiques et Internationales du SIAAP
Interviews : Denis Penouel Directeur Général Adjoint en charge de la prospective et Emmanuelle Schafer Chargée de mission Développement Durable du SIAAP

FICHE COLLECTIVITÉ DU GUIDE « Élus, Collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD », un projet porté par le PFE et l'Astee

MA COLLECTIVITÉ

Votre logo

Une photo

CARTE D'IDENTITÉ

POPULATION :

TERRITOIRE :

COMPÉTENCES PORTÉES (FOCUS EAU) :

PRODUCTION EAU | DISTRIBUTION EAU | ASSAINISSEMENT | GEMAPI

PRINCIPAUX ENJEUX:

Quantité | Qualité | Milieu | Empreinte climat | Accès

L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

Un verbatim

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

TEMPS FORTS :

.....

.....

UNE ACTION PHARE SUR LE TERRITOIRE

Quelle action phare de votre territoire contribue aux ODD ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Leviers ayant contribué au succès

.....

.....

.....

.....

.....

Est-ce duplicable sur d'autres territoires ?

.....

.....

.....

En quoi cela contribue-t-il aux cibles des ODD ?

Cible: ----------

Cible: ----------

Cible: ----------

Cible: ----------

Pour un rappel des cibles liées à l'eau et à l'assainissement, consultez les pages 6 et 7 du guide « Élus, collectivités : découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des ODD »

A votre tour !

Ce travail a vocation à être poursuivi afin de valoriser les différentes actions des collectivités pour les ODD. Vous souhaitez y prendre part ?

Envoyez vos fiches ou contactez-nous: secretariat@partenariat-francais-eau.fr

UN ENGAGEMENT PLUS LARGE SUR PLUSIEURS OBJECTIFS

UNE BONNE PRATIQUE À RETENIR :

BONNE PRATIQUE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RÉSULTAT

.....

.....

.....

.....

ACTEURS

.....

.....

Source :

QUE RETENIR DE CES EXEMPLES ?

Les Objectifs de Développement Durable sont un nouveau paradigme mondial. Ils bouleversent les politiques publiques en poussant les stratégies de moyens à se transformer en stratégies de résultats partagées à l'échelle mondiale.

Les exemples présentés dans cet ouvrage montrent que les collectivités françaises ont initié des démarches qui contribuent effectivement à la mise en oeuvre des Objectifs de Développement Durable, même si elles n'en sont pas toujours conscientes. Rien d'étonnant, puisque de nombreuses cibles des ODD correspondent à leurs champs d'actions (eau et assainissement, énergie, santé, éducation,...).

• En France, un engagement à plusieurs vitesses, mais un engagement qui progresse.

Même si elles sont impliquées sur le développement durable, les collectivités ne se sont pas encore approprié les Objectifs de Développement Durable et ne les connaissent pas ou peu. Toutefois, les exemples présentés dans ce document révèlent leur forte implication et leur souhait d'agir durablement sur chaque territoire, pour répondre de façon très adaptée aux enjeux locaux et aux enjeux mondiaux. Cet ancrage des actions est une grande force, c'est pourquoi les actions phares présentées sont inspirantes. Elles doivent aider à s'approprier les ODD et inciter à l'action.

• Le succès des démarches présentées est directement proportionnel à leur portage politique.

A Ehn, les élus s'emparent du sujet de la valorisation énergétique sur place des jus de choucroutes : éclairés par le tour de France réalisé pour visiter les technologies disponibles, ils décident le niveau d'ambition du projet pour répondre à leurs critères. Dans l'agglomération d'Hérault Méditerranée, les élus font face à des enjeux quantitatifs dès aujourd'hui et engagent des transformations dans les usages : l'arrosage du golf d'Agde par des eaux usées traitées permet d'exercer moins de pression sur la ressource. A Chartres, les élus valorisent la continuité écologique de leur territoire, aboutissement d'un long travail transversal intégrant une agriculture responsable, un prélèvement dans la nappe maîtrisé, un réseau d'assainissement bien géré, une réhabilitation des rivières.

• Les actions phare mobilisent au-delà du domaine de l'eau.

En partant d'une thématique, l'eau, les actions embrassent bien d'autres sujets (énergie, aménagement, biodiversité...). Cela invite à la transversalité et à renforcer les synergies entre les services, la concertation avec la population... Et si les ODD devenaient le langage commun pour une nouvelle organisation des services et des territoires ?

• Des petits gestes qui vont dans le bon sens.

L'engagement des collectivités sait aussi faire la part belle à des petits gestes qui donnent du sens au service, qui mettent en phase les gestes quotidiens de chacun avec les cibles d'un service durable. Le Grand Narbonne favorise l'accès aux réservoirs d'eau pluviale pour sa population. Les équipes de Martigues sont fières de faire goûter l'eau de leur réseau dans des dégustations à l'aveugle de bars à eau : cette fierté incite les citoyens à boire l'eau du robinet pour un gain évident pour la collectivité sur la quantité de déchets générés sur son territoire et la reconnaissance des efforts investis dans le réseau d'eau potable.

Auteurs et crédits :
Écriture et interviews : Christine Gandouin pour Aq(t)ua
Comité de pilotage : Delphine ANGIBAULT, Mélisa CRAN, Arnaud DAOUDAL, Philippe GUETTIER, Michel LAFFORGUE, Carine MORIN-BATUT, Gérard PAYEN, Gwenola STEPHAN, Claire TASSIN

Réalisation des interviews et de l'encart fiche-collectivité par : Christine Gandouin

Interviewés : Delphine ANGIBAULT, Olivier ARCHIMBEAU, Laurent BLANES, Mélanie BLAYA, Guillaume BOGGIO, François BORDEAU, Hatem BOUHLEL, Jean-Baptiste BUTLEN, Fabien CALMETTES Christine COMBE, Marie CROUZOULON, Nicolas CUENCA, Denis GUILBERT, Nicolas INGLEBERT, Loïc MANGEOT, Christine MORIN, Denis PENOUEL, Anne ROTH-BOUCARD, Emmanuelle SCHAFER, Louis SEMBLAT, Gaston TONG SANG, Joël TREMOULET

Nous remercions les personnes suivantes ayant également apporté leur contribution à la préparation de ce guide :
Isabelle COUPRIE, Régine DISER, Denis GUILBERT, Géraldine IZAMBART, Mairaurii LEVERD, Caroline MERCADET, Sandra METAYER, Tristan MILOT, Robin PLASSERAUD, Jean-Marie QUEMENER, Vincent STURNY, Karine SUDRE, Marie-Astrid VANDERNOOT

COORDINATION GRAPHIQUE : Sarah Douida (PFE) et Mélisa Cran (PFE)

CONCEPTION GRAPHIQUE : Anne Charlotte de Lavergne

Novembre 2018

Les Objectifs de Développement Durable sont un nouveau paradigme mondial. Ils bouleversent les politiques publiques en poussant les stratégies de moyens à se transformer en stratégies de résultats partagées à l'échelle mondiale.

Les exemples présentés dans cet ouvrage montrent que les collectivités françaises ont initié des démarches qui contribuent effectivement à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, même si elles n'en sont pas toujours conscientes. Rien d'étonnant, puisque de nombreuses cibles des ODD correspondent à leurs champs d'actions (eau et assainissement, énergie, santé, éducation,...).

Découvrez également la publication dont est issu cet encart.

Avec le soutien de :